

MINISTÈRE D'ÉTAT, MINISTÈRE DE  
LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA  
MODERNISATION DE  
L'ADMINISTRATION

-----  
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA  
FONCTION PUBLIQUE

-----  
DIRECTION DES CONCOURS  
-----

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Union – Discipline – Travail  
-----



**ASSISTANT  
COMPTABLE  
GRADE B3**

**2026**

**(Revus et corrigés selon le SYSCOHADA Révisé)**

*Ce document est la propriété exclusive du Ministère d'Etat Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'administration. Il est gracieusement destiné aux candidats en vue de leur préparation aux concours administratifs. Toute reproduction totale ou partielle à des fins commerciales est passible de poursuites pénales*

# SOMMAIRE

MODULES	TITRES	PAGES
1	LES OPERATIONS D'ACHATS ET DE VENTES.....	3
2	LES OPERATIONS DE REGLEMENT .....	11
3	LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS.....	31
4	LES AMORTISSEMENTS .....	37
5	LES DEPRECIATIONS.....	44
6	LE RAPPROCHEMENT BANCAIRE .....	49
7	ETUDE DU SEUIL DE RENTABILITE .....	56
8	LA CONSTITUTION DE LA SOCIETE ANONYME.....	66

**Objectif : Être capable de comptabiliser les opérations d'achats et de ventes.**

Les opérations d'achat et de vente qui s'effectuent entre un client et un fournisseur font intervenir plusieurs documents :

- Le client émet un **Bon de commande** auprès du fournisseur pour indiquer la nature et les quantités de biens qu'il désire acheter
- le fournisseur livre les biens accompagnés d'un **Bon de livraison** indiquant la nature et les quantités de biens. Le fournisseur délivre aussi au client, **une facture**.

## **1- LA FACTURE :**

### **1-1- Définition :**

La facture est un document établi par un commerçant (le fournisseur) pour présenter la nature, les quantités et les prix des biens qu'il vend ainsi que les conditions de paiement.

### **1-2- Les différents types de factures**

Il existe plusieurs types de factures qui sont : la facture PROFORMA, la facture de DOIT et la facture d'AVOIR.

**La facture PROFORMA :** Elle est établie par le fournisseur pour présenter les biens au client. Elle ne matérialise ni une vente ni un achat. Elle n'est donc pas comptabilisée.

**La facture de DOIT :** Elle est la preuve d'une vente et d'un achat. Elle matérialise la créance du fournisseur sur le client.

**La facture d'AVOIR :** Elle matérialise une créance du client sur le fournisseur. Elle est établie par le fournisseur en cas de retour de biens, d'omissions ou d'erreurs.

**La facture normalisée :** Elle a été instituée par la loi de finances 2005, en l'article 27 de son annexe fiscale pour améliorer la transparence dans la délivrance des factures sur le territoire ivoirien.

La facture normalisée est une facture personnalisée (pour les entreprises relevant d'un régime réel d'imposition) ou une facture pré-imprimée portant un hologramme marqué à chaud (pour les petits commerçants, artisans et prestataires relevant du régime des taxes municipales ou de l'impôt synthétique).

## **2- STRUCTURE DE LA FACTURE :**

Une facture comprend 3 principales parties qui sont : l'entête, le corps et le pied.

### **2-1- L'entête de la facture**

Elle doit indiquer :

- ❖ le nom ou raison sociale des parties et leurs adresses respectives

- ❖ La date de la vente ou de la prestation de service
- ❖ Le numéro de compte contribuable du fournisseur,
- ❖ Le centre des Impôts de rattachement,
- ❖ La mention **Facture**,
- ❖ Le numéro de la facture,
- ❖ L'adresse postale, le numéro de téléphone, la localisation géographique, hologramme ...

## **2-2- Le corps de la facture :**

Il indique la nature, les quantités, les prix unitaires et les montants des biens et services vendus. Il peut comprendre également des réductions et des majorations.

### **Les réductions :**

Il existe deux types de réductions qui sont : les réductions commerciales et les réductions financières.

#### ❖ **Les réductions commerciales** : ce sont :

- Le rabais : il est accordé pour tenir compte d'un défaut sur le bien vendu.
- La remise : elle est accordée au client pour sa fidélité et l'importance de son achat.
- La ristourne : elle est accordée au client en considération de l'ensemble de ses achats sur une période.

Les réductions commerciales ne sont pas comptabilisées. Seul le dernier net commercial est enregistré.

#### ❖ **Les réductions financières** : il s'agit essentiellement de l'escompte de règlement accordé par le fournisseur au client qui paye au comptant ou avant le délai fixé.

L'escompte est enregistré :

- Chez le fournisseur au débit du compte 673
- Chez le client au crédit du compte 773

**NB** : Sur une facture, les réductions commerciales sont calculées avant les réductions financières.

#### ❖ **Les majorations**

Les majorations sont : la TVA, les frais de transport et les emballages.

#### **La TVA :**

La TVA est un impôt indirect qui frappe la consommation des entreprises et des ménages.

#### • **Les taux appliqués :**

**18%** sur le montant HT et **15,25%** sur le montant TTC.

Pour les opérations effectuées par les établissements financiers, le taux de la TOB sur les commissions et les agios est de **10%** sur le montant HT et **9,09%** sur le montant TTC.

#### • **La comptabilisation :**

Chez le fournisseur, la TVA est enregistrée au crédit des comptes : **443...** Chez le client, la TVA est comptabilisée au débit des comptes : **445...**

❖ **Le transport :**

Le transport des biens peut être effectué par le fournisseur avec ses propres moyens ou par un transporteur.

- Transport effectué par le fournisseur (port facturé, port forfaitaire) :
- Transport effectué par un transporteur (port récupéré, port payé, port avancé).

❖ **Les emballages consignés**

Ce sont les emballages qui sont prêtés au client par le fournisseur moyennant le paiement d'une somme d'argent.

**2-3- Le pied de la facture :**

Il indique le montant final de la facture, les modalités de paiement, ...

**2-4- Présentation schématique de la facture :**

Entête	Nom ou raison sociale du <b>FOURNISSEUR</b>			
	FACTURE N° ...		DOIT	
	Date : ...		Nom ou raison sociale du <b>CLIENT</b>	
Corps	Désignation	Quantités	Prix unitaire	Montants
	Nom et caractéristiques des biens vendus			
	-Réductions commerciales (Rabais et remises)			
	Montants nets commerciaux			
	-Escompte			
	Montant net financier			
	TVA			
	Montant TTC			
	+Emballages consignés			
	+Frais de transport récupérés -Avance			
Pied	Montant net à payer			
	Mentions particulières (modalités de paiement, conditions de vente, ...)			

**NB :** Lorsque le transport des biens est effectué par le fournisseur par ses propres moyens (camion, ...), la TVA est appliquée sur les frais de transport.

Et le fournisseur peut, selon le contrat de vente, appliquer ou non l'escompte sur les frais de transport.

- Si le fournisseur applique un escompte sur le transport et les biens vendus alors, dans la facture les frais de transport sont inscrits juste après le dernier montant commercial.
- Si le fournisseur applique un escompte sur les biens vendus uniquement alors, dans la facture les frais de transport sont inscrits juste après le montant net financier.
- Les frais sur achats (droits de douane, taxes non récupérables, transport, transit...) peuvent être comptabilisés :

#### **Chez le client (L'acheteur)**

- ❖ Soit directement dans les comptes d'achats ;
- ❖ Soit indirectement dans les sous comptes d'achats avec terminaison **5** suivants :

**6015** Frais sur achats de marchandises

**6025** Frais sur achats de matières premières et fournitures liées

**6045** Frais sur achats de matières et fournitures consommables

**6085** Frais sur achats d'emballages

A l'exception des comptes (6051 à 6058), pour les frais sur autres achats. Dans ce cas la comptabilisation se fait directement dans lesdits comptes d'achats :

**NB** : La seconde méthode de comptabilisation est celle qui est préconisée par le SYSCOHADA Révisé.

#### **Chez le fournisseur (Le vendeur)**

Les frais de transport sont comptabilisés au crédit du compte **7071 Port, emballages et autres frais facturés**.

### **3- COMPTABILISATION DE LA FACTURE**

#### **3-1- La facture de DOIT**

##### **❖ Chez le CLIENT**

60...		Achats .....	X	
445...		TVA Récupérable.....	X	
6015 ou		Frais sur achats de marchandises ou	X	
6025 ou		Frais sur achats de matières premières ou	X	
6045 ou		Frais sur autres achats ou	X	
6085		Frais sur achats d'emballages	X	
4094		Fournisseurs, emballages à rendre	X	
	40...	Fournisseurs.....		X
	773	Escompte obtenu		X
	4091	Fournisseurs, avance et acompte versés (Facture N°.....)		

❖ **Chez le Fournisseur**

41...		.....		
673		Clients .....	X	
4191		Escompte accordé	X	
		Clients, avance et acompte reçus sur commande	X	
	70...	Vente .....		X
	443...	TVA Facturée sur .....		X
	7071	Ports, emballages et autres frais facturés		X
	4194	Clients, emballages consignés (Facture N°.....)		X

**CAS PRATIQUE N° 1**

L'entité BRASSIVOIRE sise au PK 25 sur l'autoroute du nord fabrique et commerciale une Bière dénommée IVOIRE. Le 10/01/2025, elle a vendu 160 casiers de Bière IVOIRE au maquis CHAMPION pour 18.000 FCFA HT le casier : Remise 5%, Casiers consignés 240.000 FCFA TTC, Escompte 3%, Avance 1 200.000, Frais de transport récupérés 300.000 FCFA, facture N°295.

**Travail à faire** : Etablir la facture et passer les écritures chez les deux

**Solution**

**3-2- La facture d'AVOIR**

La facture d'Avoir est une facture établie par le fournisseur et adressée au client pour constater :

- ❖ Un retour de marchandises
- ❖ Une réduction hors facture
- ❖ Un escompte conditionné
- ❖ Une déconsignation d'emballages

**3-2-1- Cas de retour de marchandises**

La comptabilisation d'une facture d'AVOIR relative à un retour de marchandises se fait en passant les écritures contraires de la facture de DOIT (et en corrigeant les comptes de transport).

❖ Chez le Client

40... 773		..... Fournisseurs .....	X	
		Escompte obtenu	X	
	60... 445... <b>7078</b> 4094	Vente .....		X
		TVA Facturée sur .....		X
		<b>Autres produits accessoires</b>		X
		Fournisseurs, emballages à rendre (Facture Avoir N°.....)		X

❖ Chez le Fournisseur

70... 443... <b>612</b> 4194		..... Vente .....	X	
		TVA Facturée sur .....	X	
		<b>Transport sur vente</b>	X	
		Clients, emballages consignés	X	
	41... 673	Clients .....		X
		Escompte accordé (Facture Avoir N°.....)		X

**3-2-2- Cas de réductions hors facture**

❖ Chez le Client

40...	60...	..... Fournisseurs .....(NAVC) Achats ..... (NAVC) (Facture Avoir N°.....)	X	X
-------	-------	---	---	---

❖ Chez le Fournisseur

70...	411...	..... Vente .....(NAVC) Clients ..... (NAVC) (Facture Avoir N°.....)	X	X
-------	--------	---	---	---

**3-2-3- Cas de l'escompte conditionné**

Il convient de régulariser la TVA. Le calcul se fait à partir du dernier net commercial s'il existe des réductions à caractère commercial.

❖ Chez le client

40....	521... 773 445...	..... Fournisseur Banque Escompte obtenu TVA Récupérable sur ... (Règlement Facture N°....)	X	X X X
--------	-------------------------	--	---	-------------

❖ Chez le fournisseur

521...		.....		
673		Banque	X	
443...		Escompte accordé	X	
	411...	TVA Facturée sur .....	X	
		Client		X
		(Règlement Facture N°.....)		

**3-2-3- Cas de déconsignation d'emballages**

❖ Déconsignation au prix inférieur au prix de consignation

La différence entre le prix de consignation et le prix de reprise constitue **un bonis** pour le fournisseur et **un malis** pour le client.

Comptabilisation

❖ Chez le client

40...		.....		
6224		Fournisseur (Prix de reprise TTC)	X	
4452		Mali sur emballages	X	
	4094	TVA récupérable sur achat	X	
		Fournisseur emballages à rendre		X
		(Facture Avoir N°.....)		

❖ Chez le fournisseur

4194		.....		
	41....	Client emballages consignés	X	
	7074	Client (Prix de reprise TTC)		X
	4431	Boni sur emballages		X
		TVA Facturée sur vente		X
		(Facture Avoir N°.....)		

❖ Destruction des emballages

Il s'agit d'une vente d'emballages pour le fournisseur (au **Crédit** du compte **7074 Bonis sur reprises et cessions d'emballages**)

○ Chez le fournisseur

4194		.....		
	<b>7074</b>	Client emballages consignés	X	
	4431	<b>Bonis sur emballages</b>		X
		TVA Facturée sur vente		X
		(Facture N°.....)		

○ **Chez le client**

Lorsque l'emballage est détruit, volé... etc., le montant hors taxe des emballages est comptabilisé chez le client dans le compte **(6224)**

6224		Malis sur emballages	X	
4452		TVA récupérable sur achats	X	
	4094	Fournisseur emballages à rendre (Facture N°.....)		X

**CAS PRATIQUE N°2**

Le 10/04/2025, l'entité BRASSIVOIRE informe son fournisseur EMBALLOR que 10 emballages ont été détruits par incendie et qu'il a décidé de conserver 26 emballages. Le même jour EMBALLOR adresse à BRASSIVOIRE la facture suivante :

EMBALLOR Facture N°21 Date : 10/01/2025	DOIT BRASSIVOIRE
Emballages conservés (15)	92 040
Emballages détruits (10)	35 400
<b>NET A PAYER</b>	<b>127 440</b>

**Travail à faire** : Passer les écritures chez les deux

**Solution**

**CAS PRATIQUE N° 3**

Cas entreprise BRASSIVOIRE et MAQUIS LE CHAMPION (voir Cas pratique N°1).  
Le 15/01/2025, BRASSIVOIRE retourne 20 casiers de Bière IVOIRE pour défaut de qualité : frais de transport récupéré 90.000, facture N° AVOIR N° 21.

**Travail à faire** :

- 1- Présenter la facture.
- 2- Présenter les écritures nécessaires dans les journaux de BRASSIVOIRE et de MAQUIS LE CHAMPION

**Solution**

## **CAS PRATIQUE N° 4**

Au cours du mois d'Avril 2025, l'entité DUR a effectué les opérations suivantes :

- 10/04/2025 : Achat de marchandises chez MARCO. La facture N° 43 reçue comporte les éléments suivants : Avance 600.000 FCFA, Rabais 12.000 FCFA, port récupéré 180.000 FCFA, emballages consignés 34.102 FCFA TTC, Remise 5%, Remise 3%, Escompte de 4% si règlement sous huitaine, Net à payer 2.550 000 FCFA, TVA 18%.
- 12/04/2025 : Facture N°205 relative à la vente de marchandises à KOURAGE, montant brut : 3 600 000 FCFA HT, Escompte 3%, Remise 5%, 40 Emballages consignés à 7 080 FCFA TTC l'unité, Remise 4%, Port facturé 90.000 FCFA HT. L'escompte est calculé sur les marchandises et le transport.
- 17/04/2025 : Règlement de la facture N°43 par chèque bancaire N° 304500.
- 20/04/2025 : KOURAGE retourne 600.000 FCFA HT de marchandises pour non-conformité, port récupéré 60.000 FCFA, 5 emballages retournés, facture Avoir N°502.
- 28/04/2025 : KOURAGE retourne 25 emballages qui sont repris à 5 310 FCFA TTC l'unité. Le reste est conservé par KOURAGE.

### **Travail à faire**

- 1- Établir les factures.
- 2- Passer toutes les écritures nécessaires chez DUR.

**NB : arrondir les calculs au montant entier le plus proche.**

### **Solution**

.....

**Objectif : Être capable de comptabiliser les opérations de règlement.**

Les règlements peuvent se faire en espèces, par l'intermédiaire de la banque, par carte de crédit, par monnaie électronique ou par effet de commerce.

Leçon n°1 :

**LES REGLEMENTS EN ESPECES, PAR CHEQUE, PAR CARTE DE CREDIT ET PAR MONNAIE ELECTRONIQUE**

**1- LES REGLEMENTS EN ESPECES :**

Le document qui matérialise un règlement en espèces est la Pièce de caisse. Elle porte la mention DEPENSE quand il s'agit d'une sortie d'espèces de la caisse ou la mention RECETTE quand il s'agit d'une entrée d'espèces en caisse.

Entreprise	PIECE DE CAISSE N° .....
Date : .....	
DEPENSE	
Motif :	

**2- LES REGLEMENTS PAR CHEQUES :**

**Le chèque** est un document normalisé par lequel une personne appelée Tireur donne l'ordre à la banque ou au centre de chèques postaux de payer une certaine somme à un bénéficiaire.

**2-1- Émission du chèque**

❖ **Le Tireur :**

Lorsqu'il émet un chèque :

4....	52.. ou 53...	..... Compte de tiers Banque ou Établissements financiers et assimilés (Règlement par chèque N°.....)	X	X X
-------	------------------	---	---	--------

Il reçoit par la suite un avis de débit.

**L'avis de débit** est un document que la banque envoie à une personne pour l'informer que son compte a été diminué d'une certaine somme.

❖ **Le bénéficiaire :**

Lorsqu'il reçoit un chèque, il passe l'écriture suivante :

513	4.....	..... Chèque à encaisser Comptes de tiers (Règlement par chèque N°.....)	X	X
-----	--------	---	---	---

**2-2- Encaissement du chèque**

❖ Le bénéficiaire remet le chèque à sa banque pour encaissement :

514	513	..... Chèque à l'encaissement Chèque à encaisser (Remise de chèque à l'encaissement)	X	X
-----	-----	---	---	---

❖ Il reçoit par la suite de la part de sa banque un avis de crédit :

52...ou 53... 631 4454	514	..... Banque ou Établissements financiers et assimilés Frais bancaires (Montant HT) TVA sur services (Montant TOB) Chèque à l'encaissement (Mt nominal du chèque) (Avis de crédit N°.....)	X X X X	X
---------------------------------	-----	--	------------------	---

Le montant reçu est celui du chèque diminué des frais bancaires TTC. La Taxe sur les opérations bancaires (TOB) au taux de 10% **sur les frais bancaires est déductible.**

**CAS PRATIQUE N° 1**

Le 05/04/2025, KTI qui doit 2.000.000 FCFA à son fournisseur TOZA lui remet le chèque N°05301.

Le 09/04/2025, TOZA remet le chèque à sa banque pour encaissement.

Le 17/04/2025, KITI reçoit un avis de débit de la part de sa banque.

Le 18/04/2025, TOZA reçoit un avis de crédit de la part de sa banque ; frais bancaires 20.000 FCFA HT. TOB 10%

**Travail à faire** : Passer les écritures nécessaires chez KITI et chez TOZA.

**Résolution** :

## 2-3-Les chèques impayés

### ❖ Chez le fournisseur (le créancier)

6318	52 ou 53	..... Autres frais bancaires (Frais TTC) Banque (Frais TTC) ou Établissements financiers et assimilés (Constatation des frais d'impayé)	X	X
4131	7078 514	..... Chèque impayé (Montant nominal + frais TTC) Autres produits accessoires (Frais TTC) Chèque à l'encaissement (Montant nominal) (Imputation des frais au client)	X	X X
<b>En cas d'entente avec le débiteur (Client)</b>				
4131	7713 7078	..... Chèque impayé (Intérêts de retard + Autres frais) Intérêts sur créances diverses (Intérêts de retard) Autres produits accessoires (Autres frais) (Constatation des intérêts de retard et autres frais)	X	X X
4111	4131	..... Clients (Montant nominal + Frais TTC + IR + autres frais) Chèque impayé (Mnt nal + Frais TTC + IR + Autres frais) (Pour le solde du compte 4131)	X	X
5....	4111	..... Compte de trésorerie (Mnt nominal + Frais TTC + IR + Autres frais) Clients (Règlement du chèque impayé + frais + IR + Autres frais)	X	X
<b>Autres possibilités</b>				
4111	4131 7713 7078	..... Clients (Mnt nominal + Frais TTC + Intérêts de retard + Autres frais) Chèque impayé (Montant nominal + Frais TTC) Intérêts sur créances diverses (Intérêts de retard) Autres produits accessoires (Autres frais) (Constatation des intérêts de retard et autres frais)	X	X X X
5....	4111	..... Compte de trésorerie (Mnt nominal + Frais TTC + IR + Autres frais) Clients (Règlement du chèque impayé + frais + IR + Autres frais)	X	X

❖ **Chez le Client (le débiteur)**

52 ou 53	40.. ou 481	..... Banque (Montant nominal) ou Établissements financiers et assimilés Fournisseurs (Montant nominal) ou Fournisseurs d'investissement (Annulation écriture du règlement)	X	X
6318	40.. ou 481	..... Autres frais bancaires (Frais TTC) Fournisseurs (Frais TTC) ou Fournisseurs d'investissement (Constatation des frais)	X	X
<b><i>En cas d'entente avec le débiteur (Client)</i></b>				
6744 6...	40.. ou 481	..... Intérêt sur dettes commerciale (Intérêts de retard) Compte de charges (Autres frais) Fournisseurs (Intérêts de retard + Autres frais) ou Fournisseurs d'investissement (Constatation des intérêts de retard et autres frais)	X	X X
40.. ou 481	52 ou 53	..... Fournisseurs (Mnt nominal + Frais TTC + IR + Autres frais) ou Fournisseurs d'investissement Banque (Mnt nominal + Frais TTC + IR + Autres frais) ou Établissements financiers et assimilés (Règlement par chèque N°.....)	X	X

**CAS PRATIQUE N° 2**

Dans le courant du mois de Mai 2025, l'entreprise NOURA et son client JORAM ont réalisé les opérations suivantes :

- 14/05/2025 La banque retourne à NOURA le chèque d'un montant de 1 500 000 FCFA de JORAM qui avait été remis à l'encaissement : Frais 20 000 FCFA TTC
- 15/05/2025 NOURA informe JORAM de la situation
- 17/05/2025 NOURA accepte la proposition de JORAM pour un nouveau délai ; soit fin Mai 2025. NURA lui fait supporter des intérêts de retard de 30 000 FCFA et des frais de communication de 5 000 FCFA.

**Travail à faire** : Passer les écritures correspondantes chez les deux

**Solution**

### 3. - LES REGLEMENTS PAR VIREMENT

L'ordre de virement est un document par lequel une personne appelée émetteur ordonne à sa banque de prélever un montant sur son compte pour le transférer sur le compte d'une autre personne appelée bénéficiaire.

#### ❖ L'émetteur :

Lorsqu'il donne l'ordre

4....	52.. ou 53...	..... Compte de tiers Banque ou Établissements financiers et assimilés (Règlement par chèque N°.....)	X	X X
-------	------------------	---	---	--------

#### ❖ Le bénéficiaire :

Lorsqu'il reçoit l'avis de crédit

52...ou 53... 631	4....	..... Banque ou (Montant nominal – frais bancaires TTC) Établissements financiers et assimilés Frais bancaires (Montant TTC des frais bancaires) Compte de tiers (Mt nominal) (Avis de crédit N°.....)	X X X	X
-------------------------	-------	---	-------------	---

### CAS PRATIQUE N°3

L'entité NOURA doit la somme de 700 000 FCFA à son fournisseur JAROD. Le 15 Mai 2025, il donne l'ordre à sa banque de virer cette somme profit de celui-ci.

**Travail à faire :** Sachant que les frais prélevés par la banque s'élèvent à 12 000 FCFA TTC, comptabilisez cette opération chez les deux agents économiques.

#### Solution

### 4. LES REGLEMENTS PAR CARTES BANCAIRES

#### ❖ Le client

Lorsqu'il effectue un paiement par carte bancaire, il passe l'écriture suivante :

4....	52..	..... Compte de tiers Banque (Règlement Facture N°.....)	X	X
-------	------	---	---	---

❖ **Le fournisseur**

Lorsqu'il reçoit un paiement par carte bancaire, il passe l'écriture suivante :

515	4.....	..... Carte de crédit à encaisser Compte de tiers (Règlement Facture N°.....)	X	X
-----	--------	--	---	---

Lorsqu'il reçoit par la suite l'avis de crédit :

52... <b>6315</b>	515	..... Banque (montant nominal – frais bancaires TTC) Frais sur carte de crédit (Montant TTC des frais bancaires) Carte de crédit à encaisser (Avis de crédit N°.....)	X	X
----------------------	-----	---	---	---

**CAS PRATIQUE N° 3 (Suite Cas NOURA)**

- 20-05-2025 Règlement du client COULHASS par carte de crédit de la facture de vente N° 25. Montant 247 500 FCFA.
- 25-05-2025 La BHCI envoie l'avis de crédit N° 100 à l'entreprise NOURA relatif à l'opération du 20 Mai 2025. Montant 245 250 FCFA.

**Travail à faire** : Passez les écritures correspondantes chez les deux.

**Solution**

**5. LES REGLEMENTS PAR INSTRUMENTS DE MONNAIE ELECTRONIQUE**

L'instrument de monnaie électronique est constitué d'une valeur monétaire stockée sous forme électronique, y compris magnétique, représentant une créance sur l'émetteur qui est remise contre remise de fonds aux fins d'opérations de paiement ou de transfert d'argent. Pour tout chargement et paiement par instruments de monnaie électronique, l'entité doit réclamer un justificatif pour l'enregistrement des écritures suivantes :

**5-1 Lors du dépôt d'argent**

<b>55...</b>		..... <b>Instruments de monnaie électronique</b> (Montant nominal – Droit de timbre)	X	
6462	5211ou 531 ou 57....	Droit de timbre (Frais de timbre) Banque (Nominal) ou Établissements financiers et assimilés ou Caisse (Dépôt d'argent)	X	X

## 5-2 Lors du transfert d'argent à un tiers (Paiement)

4.... 6317 4454 6462	55...	..... Compte de tiers ( <i>Montant nominal – Droit de timbre – Frais sur IME - TVA</i> ) <b>Frais sur instruments monnaie électronique</b> TVA récupérable sur services ( <b>18%</b> ) Droit de timbre <b>Instruments de monnaie électronique</b> ( <i>Montant Nominal + frais sur IME + TVA + droits de timbre</i> ) <b>(Transfert d'argent à un tiers)</b>	X  X X X	    X
-------------------------------	-------	--	----------------------	-------------------

## 5-3 Lors de la réception d'un paiement

55...	41..ou 485....	..... <b>Instruments de monnaie électronique</b> ( <i>Montant nominal</i> ) Clients..... ( <i>Montant nominal</i> ) ou Créances sur cession.... <b>(Paiement reçu)</b>	X    	   X X
-------	-------------------	--	-------------------	--------------------

### CAS PRATIQUE N° 4

L'entreprise **HUGO BOSS** sise à Attinguié a effectué les opérations suivantes :

- 04/04/2025 Le client JOBENNY dépose la somme de 125 000 FCFA en espèces sur son compte Mobile Money dont 100 FCFA D de droit de timbre.
- 14/04/2025 Mlle KOFFIBLA fait un dépôt sur le compte Mobile Money de l'entreprise pour un montant de 250 000 FCFA.
- 22/04/2025 HUGO BOSS effectue un paiement sur le compte du Fournisseur JORAM. Montant de la transaction 157 100 FCFA dont 6 608 FCFA TTC de frais et 100 FCFA de droit de timbre. TVA 18%.

**Travail à faire :** Comptabiliser les opérations du 04/04/2025 ; 14/04/2025 ; 22/04/2025 chez HUGO BOSS et celle du 22/04/2025 chez JORAM.

### Solution

LEÇON N°2 :

## LES EFFETS DE COMMERCE

### 1- DEFINITION :

**Les effets de commerce** sont des instruments de mobilisation de crédit. On distingue essentiellement la lettre de change et le billet à ordre.

❖ **La lettre de change ou traite** est un écrit par lequel une personne appelée **Tireur** donne l'ordre à une autre personne appelée **Tiré** de payer à une date fixée appelée **échéance** une somme précise à une tierce personne appelée **bénéficiaire**. Très souvent le Tireur est le bénéficiaire.

**Illustration**

YAO doit 200.000 FCFA à ALI.

Par ailleurs ALI doit 200.000 FCFA à SEA payable le 30/10/200N.

ALI tire une traite de 200.000 FCFA sur YAO au bénéfice de SEA avec échéance le 30/10/200N

**Tireur** : ALI ; **Tiré** : YAO ; **Bénéficiaire** : SEA ; **Valeur nominale** : 200.000 FCFA ;

**Échéance** : 30/10/200N

❖ **Un billet à ordre** est un écrit par lequel, une personne appelée souscripteur s'engage à payer à une date donnée une somme d'argent à une autre personne appelée bénéficiaire.

**2- CREATION DES EFFETS DE COMMERCE :**

➤ **Chez le Tireur bénéficiaire**

<p>412..ou 4142 ou 4854</p>	<p>4111ou 4147 ou 4852</p>	<p>..... <b>Clients, effet à recevoir</b> Créances sur cessions courantes d'immobilisation, C.C.I.C. Créances sur cessions d'immobilisation, EAR, I.C. Clients Créances sur cessions courantes d'immob. EAR IC. Créances sur cessions d'immobilisation, EAR. I.C.  <i>(Tirage de l'effet N°.....)</i></p>	<p>X</p>	<p>X</p>
-------------------------------------	------------------------------------	---	----------	----------

➤ **Chez le Tiré**

<p>4011.ou 4812</p>	<p>4021ou 4822</p>	<p>..... <b>Fournisseurs</b> Fournisseurs d'investissements, I. C. Fournisseurs effets à payer Fournisseurs d'investissement, EAP. IC. <i>(Acceptation de l'effet N°.....)</i></p>	<p>X</p>	<p>X</p>
-------------------------	------------------------	--	----------	----------

**CAS PRATIQUE N°5**

Le 15/05/2025, BAYA qui a une créance de 3 000 000 sur KRAMO tire la traite N°45 avec échéance le 30/06/2025. La traite est acceptée le même jour par KRAMO.

**Travail à faire** : Passer les écritures nécessaires chez BAYA et chez KRAMO.

**Résolution :**

.....

### 3- ENCAISSEMENT DES EFFETS DE COMMERCE

A l'échéance, l'encaissement peut se faire directement chez le tiré ou par l'intermédiaire de la banque.

❖ **Encaissement direct** : (cas rare)

▪ **Le bénéficiaire**

5711 ou 513		..... <b>Caisse</b> Chèque à encaisser	X	X
	4121 ou 4142 ou 4852	Clients, effet à recevoir Créances sur cessions courantes d'immob. C.C.I.C. Créances sur cessions d'immobilisation, EAR. I.C. <i>(Encaissement de l'effet N°.....)</i>		

▪ **Le tiré**

4021 ou 4822		..... <b>Fournisseurs, effet à payer</b> Fournisseurs d'investissement, EAP. IC. Caisse	X	X
	5711 ou 5211	Banque <i>(Encaissement de l'effet N°.....)</i>		

❖ **Encaissement par l'intermédiaire de la banque ou d'un centre de chèques postaux** :

C'est le cas lorsque l'effet a été domicilié. La domiciliation consiste à indiquer sur l'effet le domicile c'est à dire la banque ou le CCP du tiré qui est chargé de payer le montant.

▪ **Le bénéficiaire**

Il remet l'effet à sa banque pour encaissement

512		..... <b>Effet à l'encaissement</b> Clients, effet à recevoir	X	X
	4121 ou 4142 ou 4852	Créances sur cessions courantes d'immob. C.C.I.C. Créances sur cessions d'immobilisation, EAR. I.C. <i>(Remise de l'effet N°..... à l'encaissement)</i>		

Lorsqu'il reçoit l'avis de crédit de sa banque

5211 ou 531 6318		..... <b>Banque</b> (Montant nominal – Frais bancaires TTC) Chèque postal	X	X
	512	Autres frais bancaires (Frais bancaires TTC) Effet à l'encaissement (Montant nominal) <i>(Avis de crédit N°.....)</i>		

▪ **Le tiré**

Il reçoit un avis de débit

4021 ou 4822	5211	..... <b>Fournisseurs, effet à payer</b> Fournisseurs d'investissement, EAP. IC. Banque <i>(Avis de débit N°.....)</i>	X	X
-----------------	------	--	---	---

**CAS PRATIQUE N° 5 (Suite) : cas de BAYA et KRAMO**

Le 28/09/2025, BAYA remet la traite N°45 à l'encaissement. Le 07/10/2025, Il reçoit un avis de crédit N° 201 : commission 40.000 FCFA hors taxe. KRAMO reçoit un avis de débit N° 98. TOB 10%.

**Travail à faire** : Passer les écritures nécessaires chez BAYA et chez KRAMO.

**Résolution** :

**4- CIRCULATION DES EFFETS DE COMMERCE :**

Avant l'échéance, un effet de commerce peut être endossé ou escompté.

**4-1- L'endossement**

Il consiste pour le bénéficiaire (**Endosseur**) à transférer le bénéfice de l'effet à une autre personne appelée **Endossataire**.

▪ **Chez l'endosseur** (ancien bénéficiaire qui transfère le bénéfice de l'effet)

4011 ou 4812	4121 ou 4142 ou 4852	..... <b>Fournisseurs</b> Fournisseurs d'investissement immob. corporelles Clients, effet à recevoir Créances sur cessions courantes d'immob. C.C.I.C. Créances sur cessions d'immobilisation, EAR. I.C. <i>(Endossement de l'effet N°.....)</i>	X	X
-----------------	----------------------------	--	---	---

▪ **Chez l'endossataire** (celui qui reçoit le bénéfice de l'effet)

412..ou 4147 ou 4854	4111 ou 4142 ou 4852	..... <b>Clients, effet à recevoir</b> Créances sur cessions courantes d'immob. EAR IC. Créances sur cessions d'immobilisation, EAR, I.C. Clients Créances sur cessions courantes d'immob. C.C.I.C. Créances sur cessions d'immobilisation, EAR. I.C. <i>(Règlement par l'effet N°..... endossé)</i>	X	X
----------------------------	----------------------------	---	---	---

#### 4-2- L'escompte d'effets

Le bénéficiaire de l'effet peut l'escompter auprès de la banque. Il encaisse ainsi l'effet avant l'échéance. Il reçoit le montant diminué des agios. **Agios = intérêts + commission.**

**Valeur escomptée = valeur nominale de l'effet – agios TTC. La TOB sur agios est déductible.**

##### ❖ Le bénéficiaire

➤ Lorsqu'il remet l'effet à l'escompte

415	4121	..... <b>Clients, effets escomptés non échus</b> Clients, effets à recevoir <i>(Remise à l'escompte de l'effet N°.....)</i>	X	X
-----	------	--	---	---

➤ Lorsqu'il reçoit l'avis de crédit

5211 675 4454	565	..... <b>Banque</b> (Montant nominal – Frais HT - TOB) Escompte des effets de commerce (Frais HT) TVA récupérable sur services (TOB sur Agios) Escompte de crédit ordinaire (Montant nominal) <i>(Avis de crédit N°.....)</i>	X X X	X
---------------------	-----	--	-------------	---

**NB** : En cas de bonne fin de l'opération (c'est à dire que le tiré règle le montant de l'effet à l'échéance)

565	415	..... Escompte de crédit ordinaire (Montant nominal de l'effet) Clients, effets escomptés non échus <i>(Pour solde du ....)</i>	X	X
-----	-----	--	---	---

##### ❖ Le Tiré :

➤ En cas de bonne fin, il reçoit un avis de débit

4021 ou 4822	5211	..... <b>Fournisseurs, effet à payer</b> (Montant nominal) Fournisseurs d'investissement, EAP. IC. Banque <i>(Avis de débit N°.....)</i>	X	X
-----------------	------	--	---	---

#### CAS PRATIQUE N° 6

ZADI est bénéficiaire de la traite N°57 d'un montant de 2 000.000 FCFA tiré sur YOMAN avec échéance le 30/11/200N. Le 16/09/200N, ZADI escompte la traite auprès de sa banque. Le 23/09/200N, il reçoit un avis de crédit N°605 ; intérêts 125 000 FCFA hors taxe, commission 5 200 FCFA hors taxe. Le 03/12/200N, ZADI et YOMAN reçoivent respectivement de la part de leurs banques un avis de bonne fin et un avis de débit N° 400.

**Travail à faire** : Passer les écritures nécessaires chez ZADI et chez YOMAN.

**Résolution :**

.....

**5- PROBLEMES LIES AU PAIEMENT DES EFFETS DE COMMERCE :**

Lorsque le Tiré a des difficultés pour payer le montant de l'effet, le Tireur peut proroger l'échéance ou même avancer des fonds au Tiré.

**5-1- La prorogation d'échéance**

Cela est possible lorsque l'effet est encore en possession du Tireur. Celui-ci annule l'effet initial et crée un nouvel effet avec un montant augmenté des intérêts de retard et autres frais.

▪ **Le Tireur**

➤ Il annule l'effet initial

<b>4111</b> ou 4142 ou 4852	4121 ou 4147 ou 4854	..... <b>Clients</b> Créances sur cessions courantes d'immob. C.C.I.C. Créances sur cessions d'immobilisation, EAR. I.C. Clients, effet à recevoir Créances sur cessions courantes d'immob. EAR IC Créances sur cessions d'immobilisation, EAR, I.C. <b>(Annulation de l'effet initial)</b>	<b>X</b>	X
-----------------------------------	----------------------------	--	----------	---

➤ Il crée un nouvel effet et imputation des frais + intérêts de retard

<b>412..</b> ou 4147 ou 4854	4111 ou 4142 ou 4852 <b>7713</b> <b>7078</b>	..... <b>Clients, effet à recevoir</b> Créances sur cessions courantes d'immob. EAR IC Créances sur cessions d'immobilisation, EAR, I.C. Clients Créances sur cessions courantes d'immob. C.C.I.C. Créances sur cessions d'immobilisation, EAR. I.C. <b>Intérêts sur créances diverses</b> (Intérêts de retard) Autres produits accessoires <b>(Création du nouvel effet + Intérêts de retard)</b>	<b>X</b>	X  X X
------------------------------------	--	---	----------	-----------------

▪ **Le Tiré**

➤ A l'annulation de l'effet initial

<b>4021</b> ou 4822	4011ou 4812	..... <b>Fournisseurs, effet à payer</b> (Montant nominal) Fournisseurs d'investissement, EAP. IC. Fournisseurs ou Fournisseurs d'investissements <b>(Annulation de l'effet initial)</b>	<b>X</b>	X
------------------------	----------------	---	----------	---

➤ A la création du nouvel effet

4011 ou 4812 6744 6318	4021ou  4822	..... <b>Fournisseurs</b> (Montant nominal) ou	X  X X	X
		Fournisseurs d'investissements		
		Intérêts sur dettes commerciales (Intérêts de retard)		
		Autres frais bancaires (Autres bancaires)		
		Fournisseurs, effet à payer (Montant nominal + Intérêts de retard + Autres frais)		
		Fournisseurs d'investissement, EAP. IC. <b>(Création du nouvel effet)</b>		

### 5-2- L'avance de fonds

Lorsque l'effet n'est plus en possession du Tireur parce qu'il a été endossé, escompté ou remis pour encaissement, celui-ci peut avancer des fonds au Tiré pour lui permettre de payer le montant. Le Tireur crée par la suite un nouvel effet avec un montant augmenté des frais et intérêts de retard.

#### ▪ Le Tireur

➤ Lorsqu'il avance les fonds au tiré

4111 ou 4142 ou 4852	5....	..... <b>Clients</b>	X	X
		Créances sur cessions courantes d'immob. C.C.I.C. Créances sur cessions d'immobilisation, EAR. I.C. Compte de trésorerie <b>(Avance de fonds au Tiré)</b>		

➤ Lorsqu'il crée le nouvel effet

412..ou 4147 ou 4854	4111 ou 4142 ou 4852 <b>7713</b> <b>7078</b>	..... <b>Clients, effet à recevoir</b>	X	X
		Créances sur cessions courantes d'immob. EAR IC		
		Créances sur cessions d'immobilisation, EAR, I.C.		
		Clients		
		Créances sur cessions courantes d'immob. C.C.I.C.		X
		Créances sur cessions d'immobilisation, EAR. I.C.		
		<b>Intérêts sur créances diverses</b> (Intérêts de retard)		X
		Autres produits accessoires <b>(Création du nouvel effet + Intérêts de retard)</b>		X

#### ▪ Le Tiré

➤ A la réception des fonds

5....	4011ou 4812	..... <b>Compte de trésorerie</b>	X	X
		Fournisseurs ou Fournisseurs d'investissements <b>(Réception des fonds)</b>		

➤ A la création du nouvel effet

4011 ou 4812 6744 6318	4021ou  4822	..... <b>Fournisseurs</b> (Montant nominal) ou	X  X X	X
		Fournisseurs d'investissements		
		Intérêts sur dettes commerciales (Intérêts de retard)		
		Autres frais bancaires (Autres bancaires)		
		Fournisseurs, effet à payer (Montant nominal + Intérêts de retard + Autres frais)		
		Fournisseurs d'investissement, EAP. IC. <b>(Création du nouvel effet)</b>		

➤ Paiement de l'effet initial

4021 ou 4822	5....	..... <b>Fournisseurs, effets à payer</b>	X	X
		Fournisseurs d'investissement, EAP. IC. Compte de trésorerie <b>(Paiement de l'effet initial)</b>		

### CAS PRATIQUE

Au cours du mois de Janvier 2025, l'Entreprise LABOGAYE a effectué les opérations suivantes :

- 01/01/2025 : Versement par chèque bancaire N°285 d'une avance de 1 250 000 FCFA au fournisseur FOWA.
- 05/01/2025 : Achat de matières premières pour 3 750 000 FCFA HT chez FOWA, Remise 6% et 5%, Escompte 3%, Emballages consignés 295 000 FCFA, Port facturé 375 000 FCFA HT, Avance 1 250 000 FCFA, Facture N°240. Règlement de la moitié par chèque bancaire N°436.
- 08/01/2025 : Retour de 2 000 000 FCFA HT de matières premières à FOWA pour défaut de qualité. Emballages retournés 35 400 FCFA TTC, Frais de transport payés en espèces 37 500 FCFA (PC N°23). Facture N°W06 reçue de la part de FOWA.
- 15/01/2025 : Facture N°340 adressée au client KALOU : Marchandises 5 000 000 FCFA HT, Produits finis 20 000 000 FCFA HT, Port récupéré 100 000, Remise 5%.
- 18/01/2025 : Achat de marchandises chez RACHAF. La facture N° 304 reçue comporte les éléments suivants : Avance 300.000 FCFA, Rabais 6.000 FCFA, port récupéré 90.000 FCFA, emballages consignés 17 051, Remise 5%, Remise 3%, Escompte de 4% si règlement sous huitaine, Net à payer 1 275 000 FCFA, TVA 18%.
- 20/01/2025 : Traite N°351, tirée sur KALOU pour son achat du 15/01/2025. La Traite est acceptée le même jour.
- 22/01/2025 : Remise de la traite N°351 à la banque pour escompte.
- 27/01/2025 : Avis de crédit relatif à la traite N°351, frais bancaires 165 000 FCFA TTC. TOB 10%

**Travail à faire :**

- 1- Etablir les factures.
- 2- Passer toutes les écritures relatives aux opérations effectuées dans le journal de LABOGAYE
- 3- Passer les écritures de déclaration de la TVA du mois sachant que le règlement est effectué le cas échéant par chèque bancaire le 15/02/2025.

NB : en cas de besoin, arrondir les calculs au montant entier le plus proche.

**Objectif : Être capable de comptabiliser les opérations d'investissement.**

### 1- DEFINITION :

Les opérations d'investissement concernent les acquisitions d'immobilisations. Les immobilisations sont des éléments incorporels, corporels ou financiers destinés à servir ou à rester de façon durable dans l'entreprise et ayant une valeur significative (principe d'importance significative). Elles peuvent être acquises à titre onéreux, à titre gratuit ou produites par l'entreprise elle-même (production immobilisée).

### 2- ACQUISITIONS A TITRE ONEREUX :

Les immobilisations acquises à titre onéreux sont enregistrées à leur **coût réel d'acquisition** qui comprend :

**Le prix définitif d'achat HT diminué** des remises, rabais et escompte (ou le cas échéant, le net financier)

+ **Charges accessoires rattachables** directement à l'opération d'achat (droits de douane, Frais de transport, l'assurance liée à l'achat, frais de transit, commissions, honoraires d'architecte, droits d'enregistrement, honoraires de notaire, frais d'acte)

+ **Charges d'installation nécessaires** pour mettre le bien en état d'utilisation (frais de préparation, de montage, de mise en route)

+ **Coût de démantèlement estimé**, relatif à l'enlèvement de l'immobilisation et à la remise en état du site sur lequel elle est située, si cette obligation incombe à l'entité (ne pas en tenir compte dans les exercices).

+ **La TVA non déductible**

NB : Lorsque l'immobilisation est un **actif qualifié**, les coûts d'emprunt (intérêts d'emprunt) nécessaires au financement de son acquisition font partie de son coût d'acquisition.

**Un actif qualifié** est un actif qui exige une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé ou vendu. **(Dans un exercice, préciser si l'immobilisation est un actif qualifié ou pas. Si oui, donner la durée, afin que le calcul des intérêts se fasse au prorata temporis)**

Lorsqu'une immobilisation est formée de plusieurs éléments dont les durées sont différentes, cette immobilisation peut être comptabilisée suivant l'approche par composant.

Cette approche consiste à comptabiliser séparément les différents éléments de cette immobilisation en distinguant une structure principale et des composants.

Comptabilisation au journal :

Le schéma d'écritures peut se présenter de la façon suivante : (schéma indicatif)

2 ... (Coût réel d'acquisition)	
4451 (TVA déductible)	
.....	
	4811 ou 4812 (acquisitions occasionnelles) (Net à payer)
	ou 4041 ou 4042 (Acquisitions courantes) (Net à payer)
	25...(Avance)
	4816 Réserve de propriété
	4817 Retenue de garantie
	72 (Charges internes tels que les intérêts des emprunts, ...)

**NB** : Utilisation du compte 72...:

On transfère les charges internes (financières ou pas) suivant la nature de l'immobilisation et non suivant la nature des charges.

On utilise :

- Le compte 721 si l'immobilisation est incorporelle
- Le compte 722 si l'immobilisation est corporelle
- Le compte 726 si l'immobilisation est financière.

**NB** : Le 20 est supprimé. Par conséquent :

Certains frais supportés lors de l'acquisition d'immobilisations (droits d'enregistrement, honoraires de notaire, frais d'acte) sont désormais comptabilisés au compte de l'immobilisation ;

### **CAS PRATIQUE N° 1**

L'entreprise **DEUXOA** a acquis le 11/02/2025 par chèque bancaire N° 002540, quatre véhicules de livraison. Les dépenses sont :

- Prix d'achat : 50.000.000 FCFA HT,
- Escompte de 200.000 FCFA pour règlement immédiat
- Carte grise : 190 000 FCFA
- Vignette : 110 000 FCFA
- Assurance auto annuelle : 520 000 FCFA

**Travail à faire** : calculer le coût d'acquisition et présenter les écritures chez DEUXOA

### **Solution**

.....

### **3- ACQUISITIONS A TITRE GRATUIT :**

Les immobilisations acquises à titre gratuit sont enregistrées à leur valeur actuelle. La valeur actuelle d'une immobilisation est sa valeur d'estimation du moment qui s'apprécie en fonction du marché et de l'utilité de cette immobilisation pour l'entreprise.

Le schéma d'écritures peut se présenter de la façon suivante : (schéma indicatif)

2 ... (valeur actuelle)	
831 (montant des droits de mutation)	
	845 (valeur actuelle)
5 ... (montant des droits de mutation)	

#### 4- PRODUCTIONS IMMOBILISEES :

Les productions immobilisées sont des immobilisations produites et utilisées par l'entreprise elle-même. Elles sont enregistrées à leur coût de production qui comprend :

- Le coût d'achat des matières et fournitures consommées
- Les charges directes de production
- Les charges indirectes de production rattachables à l'immobilisation
- Les charges financières si elles sont significatives, liées à la production de l'immobilisation et si le processus de production est long
- La TVA non récupérable.

#### **NB** :

Ne font pas partie du coût de production, les charges non liées à la production, les pertes, les déchets et les rebuts accidentels, les frais de recherche, le coût de stockage du produit fini, le coût de sous-activité...

Le schéma d'écritures peut se présenter de la façon suivante : (schéma indicatif)

2 ... (coût de production)	
4451 (TVA déductible)	
	72 (Charges internes HT)
	4434 (TVA collectée)

#### **NB** :

- La production immobilisée ou livraison à soi-même est considérée sur le plan fiscal à la fois comme une vente et un achat.
- La TVA est calculée sur le coût de production même si ce coût comprend des éléments non imposables (amortissements, salaires, les charges financières...).

#### **CAS PRATIQUE N° 2**

Le 10/11/2025, une société de construction métallique constate la mise en service d'un outillage industriel produit par elle-même. Coût de production 60.000.000 FHT.

TAF : passer l'écriture nécessaire au 10/11/2025.

#### ***Solution***

.....

#### 5- LES IMMOBILISATIONS EN COURS :

Les immobilisations en cours sont des immobilisations qui bien qu'ayant consommé des charges restent encore inachevées, en fin de période.

A la fin de la période, elles sont enregistrées dans un compte d'immobilisation en cours (compte d'immobilisation avec le chiffre 9 en 3<sup>e</sup> position).

A la date d'achèvement le coût de l'immobilisation est viré dans le compte d'immobilisation proprement dit.

### **CAS PRATIQUE N° 3**

Durant l'année 200N, l'entreprise **DEUXOA** a débuté, sur un sol lui appartenant, la construction d'un bâtiment industriel pour sa propre utilisation.

Le 31/12/200N, le bâtiment est inachevé, son coût est estimé à 70.000.000 FHT.

Le 28/05/200N+1, le bâtiment est totalement achevé, coût total 150.000.000 FHT.

**Travail à faire** : Passer les écritures nécessaires chez l'entreprise DEUXOA

#### ***Résolution***

---

### **EXERCICES D'APPLICATION**

#### **CAS PRATIQUE N° 4**

Le 12/11/200N, l'entreprise **COULHASS** a acquis un véhicule de transport d'une puissance fiscale de 18 Cv destiné à un membre du personnel. Les dépenses sont :

- Prix d'achat HT : 18.000.000 FCFA
- Droits de douane HT : 4.140.000 FCFA
- Option Lecteur DVD : 260.000 FCFA HT
- Plaque d'immatriculation HT : 32.000 FCFA
- Carte grise : 12.000 FCFA
- Vignette : 90.000 FCFA
- Assurance auto pour les trois mois à venir : 99.000 FCFA

Tous les règlements ont été effectués par chèques bancaires à la même date.

**Travail à faire** :

- 1- Calculer le coût d'acquisition du matériel.
- 2- Passer les écritures nécessaires chez l'entreprise COULHASS.
- 3- Calculer le coût d'acquisition du matériel et passer les écritures nécessaires chez l'entreprise COULHASS en supposant que la puissance fiscale du véhicule est égale à 11 Cv.

#### ***Résolution***

---

#### **CAS PRATIQUE N° 5**

Le 24/10/200N, l'entreprise **TANO** a acquis un matériel industriel. Les dépenses sont :

- Prix d'achat HT : 60.000.000 FCFA
  - Droit de douane HT : 9.600.000 FCFA
  - Transport maritime HT : 400.000 FCFA
  - Frais d'installation et de montage HT : 800.000 FCFA
  - Frais financiers liés à l'achat : 1 080.000 (montant annuel) Durée du cycle d'achat : 7 mois.
- Prorata de déduction TVA : 80%.

**NB** : Le bien acquis est un actif qualifié.

**Travail à faire** :

- 1- Calculer le coût d'acquisition du matériel.
- 2- Passer les écritures nécessaires au 24/10/200N.

## **Résolution**

---

### **CAS PRATIQUE N° 6**

Le 31/08/200N, la société **KT** a acquis une machine-outil à l'étranger aux conditions suivantes :

- Prix d'achat HT : 50.000.000 FCFA
- Droits de douane HT : 12.800.000 FCFA
- Commissions versées aux intermédiaires HT : 400.000 FCFA
- Frais de transit HT : 350.000 FCFA
- Frais de transport maritime HT : 500.000 FCFA

L'acquisition a fait l'objet d'un emprunt de 45.000.000 FCFA au taux annuel de 10%.

Le prorata de déduction de la TVA est de 80%.

Lors de la passation de la commande le 01/05/200N, une avance de 25.000.000 FCFA a été versée par chèque bancaire au fournisseur. Toutes les factures ont été réglées par chèques bancaires.

**NB : Le bien acquis est un actif qualifié.**

**Travail à faire** : Passer chez KT toutes les écritures concernant cette acquisition, sachant que tous les frais sont réglés au comptant par chèque bancaire N° 002484 et le fournisseur étranger par traite N° 74.

## **Résolution**

---

### **CAS PRATIQUE N° 7**

Le 31/12/200N, on se rend compte qu'à la date du 10/02/200N, le comptable de l'entreprise **FIBO** a passé l'écriture suivante :

2313 Bâtiment administratif	60.000.000
4451 TVA sur immobilisations	10.800.000
60.000.000	722 Productions immobilisées
10.800.000	4434 TVA facturée sur production livrée à soi-même

En réalité, le montant de 60.000.000 FCFA porte sur un bâtiment administratif et sur un matériel bureautique conçus par l'entreprise. Ces biens avaient été évalués de la façon suivante :

- Bâtiment administratif : 55.000.000 FCFA
- Matériel bureautique / 5.000.000 FCFA

Après analyse, on découvre que la quote-part de salaire du personnel utilisé pour les travaux n'a pas été prise en compte.

Le montant des salaires est de 620.000 FCFA pour le bâtiment et 220.000 FCFA pour le matériel. Prorata de déduction TVA : 80%.

**Travail à faire** :

- 1- Calculer le coût de production des immobilisations.
- 2- Passer les écritures nécessaires.

## *Résolution*

---

## **CAS PRATIQUE N° 8**

Début Janvier 200N, la **SA LABOUTURE** a entrepris la construction, par ses ouvriers, d'un entrepôt devant servir au stockage de ses produits finis. Les charges supportées sont :

- Matières premières HT : 19.775.000 FCFA
- Main d'œuvre directe : 2.600.000 FCFA
- Quote-part de sous activité : 1.020.000 FCFA
- Quote-part de charges indirectes de production : 450.000 FCFA
- Prorata de déduction TVA : 70%

La société a contracté un emprunt de 20.500.000 au taux de 8%. A la date d'achèvement des travaux le 29 Avril 200N, le comptable n'a passé aucune écriture.

**NB : Le bien acquis est un actif non qualifié.**

### **Travail à faire :**

- 1- Calculer le coût de production de l'entrepôt.
- 2- Passer les écritures nécessaires.

***NB : le coût de sous-activité est celui effectué en dessous de la normale. Il ne fait pas partie du calcul du coût d'acquisition.***

### ***Résolution***

.....

**Objectif : Être capable de comptabiliser les amortissements.**

## **1-DEFINITIONS :**

### **1-1 L'amortissement :**

L'amortissement est la constatation comptable obligatoire de la dépréciation certaine et irréversible d'une immobilisation résultant de l'usage, du temps ou des changements technologiques.

Il consiste pour l'entreprise à répartir le coût de l'immobilisation sur sa durée probable d'utilisation selon un plan prédéfini.

Il faut entendre par coût de l'immobilisation la différence entre sa valeur d'origine et sa valeur résiduelle.

### **1-2 La valeur d'origine :**

La valeur d'origine d'une immobilisation est sa valeur d'entrée dans le patrimoine. Pour les immobilisations acquises à titre onéreux, la valeur d'origine est le **coût d'acquisition**.

Pour les immobilisations acquises à titre gratuit, la valeur d'origine est la **valeur actuelle**. Pour les productions immobilisées, la valeur d'origine est le **coût de production**.

### **1-3 La valeur résiduelle :**

La valeur résiduelle d'une immobilisation est sa valeur probable de vente à la fin de sa durée d'utilisation.

### **1-4 Annuité d'amortissement :**

L'annuité d'amortissement est le montant d'amortissement calculé pour un exercice.

### **1-5 Base et période d'amortissement :**

La base d'amortissement est le montant sur lequel on se réfère pour calculer les annuités.

**Base d'amortissement = Valeur d'origine – Valeur résiduelle**

La période d'amortissement est la durée de temps sur laquelle on calcule l'annuité pour un exercice donné.

### **1-6 Le plan d'amortissement :**

Pour chaque immobilisation, le plan d'amortissement est un tableau qui présente de façon prévisionnelle, les annuités d'amortissement calculées sur sa durée d'utilisation.

**NB** : Toutes les immobilisations ne sont pas amortissables. Exemple : les terrains (sauf terrains agricoles et forestiers, terrains de gisement ...), les titres de participation...

## **2- LES DIFFERENTS MODES D'AMORTISSEMENTS.**

Les différents modes d'amortissements sont : Les amortissements économiques et les amortissements fiscaux.

### **2-1- LES AMORTISSEMENTS ECONOMIQUES**

#### **2-1-1- L'amortissement linéaire**

Ce système permet de calculer l'amortissement de manière régulière et proportionnelle sur toute la durée de vie du bien amortissable. Le principe consiste à appliquer un **taux de perte** (taux linéaire) à la valeur d'origine permettant ainsi d'obtenir l'amortissement ou l'annuité.

Lorsque le bien amortissable est acquis **en cours d'exercice**, l'annuité d'amortissement est calculée au « **Prorata temporis** ».

#### **CAS PRATIQUE N° 1 : Mise en service en début d'exercice**

Le 01/01/200N, l'entité **JORAMCI** a mis en service une machine industrielle MX. Cette machine a été acquise le 14/12/200N-1, à 80.000.000. La durée d'utilisation de MX est de 5 ans.

**Travail à faire** : Etablir le plan d'amortissement de la machine MX sachant qu'elle est amortie de façon linéaire.

***Résolution***

.....

#### **CAS PRATIQUE N° 2 : Mise en service en cours d'exercice**

Cas de l'Entité **JORAMCI**

On suppose que la machine MX a été mise en service le 01/04/200N.

**Travail à faire** : Etablir le plan d'amortissement de MX.

***Résolution***

.....

**NB** : Pour la comptabilisation, voir celle du Cas Pratique N°1

#### **2-1-2- L'amortissement dégressif à taux décroissant**

Le mode d'amortissement dégressif à taux décroissant ou **méthode SOFTY** (Sum Of The Year's digits) consiste à amortir l'immobilisation selon une **suite arithmétique décroissante** par l'application d'un taux décroissant à la base amortissable.

L'amortissement dégressif à taux décroissant est utilisé lorsqu'il permet au mieux de traduire le rythme de consommation des avantages économiques attendus. Ce mode d'amortissement

comptable ou économiquement justifié conduit à une charge décroissante sur la durée d'utilité de l'immobilisation

### ❖ Calcul du taux décroissant (Td)

Le taux décroissant est obtenu en faisant le rapport entre le nombre d'années restant à courir jusqu'à la fin de la durée d'utilité du bien et de la somme des numéros d'ordre de l'ensemble des années.

$$\text{TD} = \frac{\text{Nombre d'années restant à courir jusqu'à la fin de la durée d'utilité du bien}}{\text{Somme des numéros d'ordre de l'ensemble des années}}$$

**Exemple** : Pour une durée d'utilité de **5 ans**, on fait la somme des numéros d'années :

$$1 + 2 + 3 + 4 + 5 = 15 \text{ qui constitue le dénominateur du taux.}$$

Ainsi les différents taux décroissant à appliquer à la base amortissable sont :

Pour la 1<sup>ère</sup> Année = **5/15** ; la 2<sup>ème</sup> Année = **4/15** ; la 3<sup>ème</sup> Année = **3/15** ; la 4<sup>ème</sup> Année = **2/15**  
et la 5<sup>ème</sup> Année = **1/15**

### ❖ Calcul de l'annuité d'amortissement (AA)

$$\text{AA} = \text{BASE AMORTISSABLE} \times \text{TAUX DECROISSANT DE L'EXERCICE}$$

**NB** : La base d'amortissement reste constante d'une année à l'autre

**Premier cas** : Acquisition en début d'exercice

#### **CAS PRATIQUE N° 3**

L'entreprise **JORAMCI** a acquis le 01 janvier 200N, un matériel et outillage neuf pour une valeur hors taxe de 36 000 000 FCFA amortissable en 5 ans selon la méthode dégressive à taux décroissant.

**Travail à faire** :

1. Présentez le plan d'amortissement dégressif à taux décroissant.
2. Comptabilisez-le.

#### **Résolution**

.....  
**Comptabilisation** (voir la comptabilisation du système linéaire)

**Deuxième cas** : Acquisition en cours d'exercice

#### **CAS PRATIQUE N° 4**

L'entreprise **JORAMCI** a acquis le 01 Avril N, un matériel industriel neuf pour une valeur hors taxe de 24 000 000 FCFA amortissable en 5 ans selon la méthode dégressive à taux décroissant.

**Travail à faire** :

1. Présentez le plan d'amortissement dégressif à taux décroissant
2. Comptabilisez-le.

## Résolution

---

**Comptabilisation** (Voir la comptabilisation du mode linéaire)

### **2-1-3- Amortissement par unités d'œuvre ou des unités de production**

Ce mode d'amortissement consiste à répartir le montant amortissable en fonction d'unités d'œuvre qui peuvent être le nombre de produits fabriqués, le nombre de kilomètre parcourus, le nombre d'heures de fonctionnement d'une machine, nombre d'heure de travail, etc.

L'annuité d'amortissement est obtenue en multipliant la **base amortissable par le rapport entre le nombre d'unités d'œuvre consommés** pendant l'exercice et **le nombre total d'unités d'œuvre prévues**.

#### **❖ Calcul de l'annuité d'amortissement (AA)**

Le nombre total d'unités d'œuvre prévues est déterminé en fonction de la durée d'utilité de l'immobilisation

$AA = \text{Base Amortissable} \times \frac{\text{Nombre d'unités d'œuvre consommées}}{\text{Total d'unités d'œuvre prévues}}$
--

**NB** : Pour le calcul des annuités d'amortissement, on n'applique pas de prorata temporis car les annuités se calculent en fonction des unités d'œuvre consommées et non en fonction du temps.

### **CAS PRATIQUE N° 5**

L'entité **GABION** a acquis et mis en service le 01 Août N pour un montant de 33 000 000 FCFA une machine industrielle. La durée d'utilité de la machine est estimée à 5 ans. Elle indique dans le tableau ci-dessous les avantages économiques attendus mesurés en fonction des unités fabriqués sur les 5 exercices soit :

Années	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Unités fabriqués	1600	6 400	10 000	8 000	4 000

**Travail à faire** : Présenter le plan d'amortissement par unités d'œuvre

### **Solution**

---

## **2-2- Les amortissements fiscaux**

### **2-2-1. Plan d'amortissement accéléré :**

Selon le Code Général des Impôts (CGI), peuvent faire l'objet d'un amortissement accéléré, les matériels et outillages neufs remplissant à la fois la double condition :

- D'être utilisés exclusivement pour les opérations industrielles de fabrication, de manutention de transport ou d'exploitation agricole ;
- D'être normalement utilisables pendant plus de 5 ans.

Le montant de la première annuité est doublé (calculée sur 24 mois). La durée d'amortissement se trouve de ce fait réduite d'une année.

Les annuités accélérées sont calculées à partir du premier jour du mois d'acquisition de l'immobilisation.

#### **CAS PRATIQUE N° 6 : Acquisition en début d'exercice**

L'entité **ANDURAN** a acquis le 01/01/2014, une machine industrielle XM neuve pour 48.000.000 FCFA HT, amortissable en mode accéléré. Durée d'utilisation 8 ans. Ce matériel a été mis en service le 01/01/2014.

**Travail à faire** : Établir le plan d'amortissement de XM.

#### **Résolution**

.....

#### **CAS PRATIQUE N° 7 : Acquisition en cours d'exercice**

Cas de l'entité **ANDURAN**. On suppose que la machine a été acquise et mise en service le 01/10/2014.

**Travail à faire** : Établir le plan d'amortissement de XM.

#### **Résolution**

.....

### **2-3- Plan d'amortissement dégressif :**

Selon le CGI, l'amortissement dégressif n'est applicable qu'à des matériels et outillages neufs, dont la durée normale d'utilisation est au moins égale à trois ans.

Peuvent bénéficier de ce régime :

- Les matériels et outillages de fabrication
- Les matériels de manutention
- Certains équipements de bureau tels que les ordinateurs
- Les installations de magasinage et de stockage à l'exception des bâtiments qui les abritent.

Sont exclus :

- Les voitures de tourisme
- Le mobilier de logement et de bureau y compris les climatiseurs - le matériel de bureau (machines à écrire, à calculer, à photocopier) - les appareils divers de bureau (téléphone, télex, radio, ...).

Les annuités d'amortissement sont calculées en utilisant le taux dégressif.

Le taux dégressif est obtenu en multipliant le taux linéaire par un coefficient qui varie en fonction de la durée d'utilisation :

Durée d'utilisation	Coefficient
3 ou 4 ans	1,5
5 ou 6 ans	2
Plus de 6 ans	2,5

Les annuités dégressives sont calculées à partir du premier jour du mois d'acquisition de l'immobilisation.

La première annuité est calculée à partir de la base d'amortissement (**VO – VR**), les autres annuités sont calculées à partir des Valeurs nettes fiscales diminuées de la VR.

Les dernières annuités sont linéaires. On peut déterminer le nombre d'annuités linéaires par la formule : **Durée d'utilisation / Coefficient** (on considérera la partie entière).

#### **CAS PRATIQUE N° 8** : Acquisition en début d'exercice

L'entité **GEBOS** a acquis et mis en service un matériel industriel MI le 01/01/2017 pour 15.000.000 FCFA HT. Sa durée d'utilisation est de 5 ans.

**Travail à faire** : Établir le plan d'amortissement de MI sachant qu'il bénéficie du régime de l'amortissement dégressif.

#### **Résolution**

---

#### **CAS PRATIQUE N° 9** : Acquisition en cours d'exercice (**Cas GEBOS suite**)

Cas du matériel industriel MI. On suppose que la date d'acquisition et de mise en service est le 01/08/2019.

**Travail à faire** : Établir le plan d'amortissement de MI.

#### **Résolution**

---

### **3- COMPTABILISATION :**

A la fin de chaque exercice, il faut enregistrer au journal, la dotation d'amortissement concernée.

#### **3-1- Amortissements accéléré et dégressif :**

Débit 681...(Montant annuité linéaire)
851 (Montant amortissement dérogatoire)
Crédit 28 ...(Montant annuité linéaire)

151(Montant amortissement dérogatoire)

Ou en cas de reprise d'amortissements dérogatoires

Débit 681 ... (Montant annuité linéaire)
151 (Montant amortissement dérogatoire)
Crédit 28 ... (Montant annuité linéaire)
861 (Montant amortissement dérogatoire)

### 3-2- Amortissement accéléré :

**CAS PRATIQUE N° 10** : cas du matériel **XM** acquis en cours d'exercice (01/10/200N)

**Travail à faire** : Passer les écritures relatives à la première (200N) et à l'avant dernière ligne (200N+6) du plan d'amortissement

#### *Résolution*

.....

### 3-3- Amortissement dégressif :

Le schéma de comptabilisation est identique à celui du système accéléré

**CAS PRATIQUE N° 11** : Cas du matériel industriel MI avec acquisition en cours d'exercice.

**Travail à faire** : Passer les écritures d'amortissement des exercices 200N+1 et 200N+4 du plan d'amortissement.

#### *Résolution*

.....

## 4- IMPACT SUR LE BILAN :

Pour une date donnée, quel que soit le type d'amortissement pratiqué, chaque immobilisation apparaît au bilan comptable avec sa valeur d'origine, le cumul d'annuités linéaires et sa valeur comptable nette. Le cumul d'amortissements dérogatoires (pour le cas où l'amortissement accéléré ou l'amortissement dégressif est pratiqué) est inscrit au passif.

ACTIF			PASSIF		
	Brut	Amortissements	Net		Montant
Compte immobilisation	VO	Cumul AL (C'est-à-dire solde du compte 28...)	VCN (VO – Cumul AL)	Compte 151	Cumul Amortissement dérogatoire (C'est-à-dire solde du compte 151)

## **5- LA DECOMPTABILISATION DES IMMOBILISATION**

### **5-1-DEFINITION**

Les cessions d'immobilisations désignent la sortie des immobilisations du patrimoine d'une entreprise. Le SYSCOHADA révisé distingue 4 types de cessions qui sont :

- La vente
- L'échange
- La mise au rebut
- La destruction
- Le vol

### **5-2-LA VENTE**

On distingue deux cas de ventes : les ventes courantes et les ventes occasionnelles.

#### **5-2-1- Les ventes courantes :**

La vente ou cession courante est effectuée seulement par certaines entités telles que les sociétés de transport, de location, etc...

Les écritures comptables sont passées suivant plusieurs étapes qui sont :

Constatation de la créance
Débit 4141 ou 4142 (Prix de vente TTC) Crédit 754...(Prix de vente HT) 4431 (TVA)

Constatation de l'amortissement complémentaire
Débit 681 851 (Ou 151) Crédit 28... 151 (Ou 861)

Constatation de la sortie de l'immobilisation
Débit 654... (valeur d'origine) Crédit 2...(valeur d'origine)

Annulation du cumul d'amortissement linéaire
Débit 28... (cumul amort. Lin.) Crédit 654.. (cumul amort. Lin.)

Annulation du cumul d'amortissement dérogatoire (ou Solde du compte 151):

Débit 151 (cumul amortissement dérogatoire) Crédit 861 (cumul amortissement dérogatoire)
---

#### **5-2-2- La vente occasionnelle :**

C'est une vente ou cession qui n'est pas courante.

Les écritures comptables suivent les mêmes étapes que celles de la vente courante seulement on utilise des comptes HAO :

Constatation de la créance
Débit 4851 (Prix de vente TTC) Crédit 82...(Prix de vente HT) 4431 (TVA)

Constatation de l'amortissement complémentaire
Débit 681 851 (Ou 151) Crédit 28... 151 (Ou 861)

Constatation de la sortie de l'immobilisation
Débit 81... (valeur d'origine) Crédit 2...(valeur d'origine)

Annulation du cumul d'amortissement linéaire
Débit 28... (cumul amortissement linéaire.) Crédit 81.. (cumul amortis. Lin.)

- Annulation du cumul d'amortissement dérogatoire (ou Solde du compte 151):

Débit 151 (cumul amortissement dérogatoire) Crédit 861 (cumul amortissement dérogatoire)
---

**NB** : après avoir passé les écritures, on peut déterminer le résultat de cession :

Si l'immobilisation cédée est amortie en mode linéaire :

**Résultat de cession = Prix de cession HT – VCN**

Si l'immobilisation cédée est amortie en mode dégressif ou accéléré :

**Résultat de cession = Prix de cession HT – VNF ou**

**Résultat de cession = Prix de cession HT + Solde du compte 151 – VCN Linéaire**

Lorsque le résultat est positif, on dit qu'il y a une **PLUS-VALUE de cession**, dans le cas contraire, il y a une **MOINS VALUE de cession**.

## 6- L'ECHANGE :

L'opération d'échange consiste à remplacer une ancienne immobilisation par une nouvelle moyennant le paiement d'une somme d'argent appelée soulte.

La soulte est la différence entre le prix d'achat TTC de la nouvelle immobilisation et le prix de cession TTC de l'ancienne immobilisation.

La comptabilisation s'effectue en deux étapes qui sont :

- Les écritures de cession de l'ancienne immobilisation
- Les écritures d'acquisition de la nouvelle immobilisation

### CAS PRATIQUE N° 12 :

Le 01/10/2013, l'entité **DEUXOA** a acquis un matériel BRONX à 80.000.000 FHT.

Ce matériel est amortissable en mode dégressif sur 5 ans avec une valeur résiduelle de 5.000.000 FCFA.

Le 01/7/2016, le matériel est échangé contre un autre matériel ZX neuf et plus performant valant 100 000 000 FCFA HT.

Le matériel BRONX est repris par le fournisseur KT à 29.500.000 FTTC.

La facture N°75 est délivrée par le fournisseur le même jour. Le règlement de la soule est effectué par chèque bancaire N° 023450.

### **Travail à faire :**

- 1- Présenter la facture N°75.
- 2- Passer toutes les écritures nécessaires à partir du 01/7/2016 chez DEUXOA
- 3- Calculer le résultat de cession.

### ***Résolution***

---

### **7- LA MISE AU REBUT :**

C'est le retrait d'une immobilisation dont on n'a plus l'usage du patrimoine de l'entité sans aucune contrepartie. Si l'épave est cédée, même pour une somme minime, il s'agit d'une cession occasionnelle et non d'une mise au rebut.

Les écritures sont identiques à celles de la vente mais il n'y a pas de constatation de créance.

**NB** : Lorsqu'une immobilisation est mise au rebut, il y a une TVA à reverser qu'il faut calculer et comptabiliser.

$$\text{Montant de la TVA à reverser} = \frac{\text{TVA INITIALEMENT DEDUITE X DUREE RESTANT A AMORTIR}}{\text{DUREE TOTALE}}$$

$$\text{Montant de la TVA à reverser} = \frac{\text{TVA INITIALEMENT DEDUITE X (VNF - V R)}}{\text{BASE D'AMORTISSEMENT}}$$

### **Autre méthode :**

Établir le plan d'amortissement de la TVA initialement déduite selon le mode d'amortissement de l'immobilisation.

$$\text{Montant de TVA à reverser} = \text{TVA initialement déduite} - \text{Total annuités d'amortissement de TVA}$$

Comptabilisation de la TVA à reverser :

Débit 2... (Montant TVA à reverser)
Crédit 4441 (Montant TVA à reverser)

**NB** : Dans ce cas :

$$\text{Résultat de cession} = \text{Prix de cession HT} - \text{VCN} - \text{TVA à reverser}$$

$$\text{Ou } \text{Résultat de cession} = \text{Prix de cession HT} - \text{VNF} - \text{TVA à reverser}$$



## **8- LA DESTRUCTION :**

En cas de destruction ou de vol d'une immobilisation, il faut passer les écritures de cession et procéder aussi à la régularisation de la TVA.

Les écritures de cession dépendent du régime d'assurance de l'immobilisation :

- Si l'immobilisation n'est pas assurée, les écritures sont les mêmes que celles de la mise au rebut occasionnelle ;
- Si l'immobilisation est assurée, les écritures sont identiques à celles de la vente occasionnelle. La prime d'assurance est considérée comme étant le prix de cession.

**NB** : Dans ce cas :

**Résultat de cession = Prix de cession HT – VCN – TVA à reverser**

Ou **Résultat de cession = Prix de cession HT – VNF – TVA à reverser**

Il n'y a pas de TVA à reverser :

- Si aucune TVA n'a été déduite lors de l'acquisition de l'immobilisation
- Si l'immobilisation est totalement amortie au moment de la destruction ou du vol.
- Si la destruction est liée à une catastrophe telle que l'inondation ou l'incendie, le pillage et le saccage.

### **CAS PRATIQUE N° 13 :**

L'entité BOAMAVI a acquis et mis en service le 21 Mai N, un matériel et outillage amortissable sur 5 ans. Le prix d'achat TTC est de 34 220 000 FCFA dont TVA 5 220 000, la TVA est remise en cause le 05/09/N+3.

#### **Travail à faire :**

- 1- Présenter le plan d'amortissement dégressif
- 2- Calculer le montant de la TVA à reverser

#### **Solution**

.....

### **CAS PRATIQUES**

#### **CAS PRATIQUE N°1 :**

Le 20 Avril 200N, une entité a acquis et mis en service un matériel d'une valeur de 60 000 000 FCFA

La durée de vie du matériel est de 6 ans et sa durée d'utilité est de 5 ans. La valeur résiduelle prévisionnelle après sa durée d'utilité est évaluée à 6.000.000 FCFA.

**Travail à faire :** Établir le plan d'amortissement linéaire du matériel.

#### **Résolution**

.....

## **CAS PRATIQUE N°2 :**

Dans le bilan au 31/12/2003 d'une Entité, le poste Matériel se présente comme suit :

ACTIF	Montant brut	Amortissements	Montant net
Matériels	?	10.056.250	27.893.750

Ce poste comprend les immobilisations suivantes :

- Machine A : achetée le 01/12/2001 à 12.600.000 FHT et amortie de façon linéaire ;
- Machine B : achetée le 01/10/2002 et amortie de façon linéaire ;
- Machine C : achetée le 01/09/03 à 7.350.000 FHT et amortie de façon accélérée sur 8 ans.

### **Travail à faire :**

- 4- Quel est le coût d'acquisition de la machine B ?
- 5- Le même taux d'amortissement est utilisé pour A et B ; quel est ce taux ?

### ***Résolution***

.....

## **CAS PRATIQUE N°3 :**

Le poste Matériel d'une entité est composé uniquement du matériel M1 acquis à 30.000.000 FCFA HT et amorti de façon accélérée.

La ligne Matériel dans le bilan au 31/12/2003 se présente comme suit :

ACTIF	Exercice 2003			Exercice 2002 montant net
	Montant brut	Amortissements	Montant net	
Matériels	30.000.000	?	13.437.500	17.187.500

### **Travail à faire :**

- 1- Déterminer le taux d'amortissement de M1.
- 2- Déterminer la date d'acquisition de l'immobilisation.
- 3- Enregistrer les trois premières annuités d'amortissement dans le journal.

### ***Résolution***

.....

**Objectif :** *Être capable de comptabiliser les dépréciations.*

### 1- DEFINITION

Selon l'article 46 du SYSCOHADA révisé, la dépréciation est la constatation comptable de la perte probable de valeur d'un élément d'actif dont les effets ne sont pas jugés irréversibles. C'est aussi la différence entre la valeur d'entrée d'un élément d'actif et sa valeur actuelle. On distingue :

- Les dépréciations des valeurs immobilisées
- Les dépréciations des postes de l'actif circulant
- Les dépréciations des titres de placement (Trésorerie – Actif)

### 2- Les dépréciations des valeurs immobilisées

#### 2-1- Constitution des dépréciations

Les dépréciations sont constituées en fonction de la valeur actuelle des immobilisations en fin d'exercice (c'est à dire la valeur d'inventaire).

En application du **principe de prudence**, pour une immobilisation :

- ❖ Si valeur actuelle < valeur d'entrée alors il faut constituer une dépréciation
- ❖ Si valeur actuelle  $\geq$  valeur d'entrée, il n'y a pas de dépréciation.

Le schéma d'écriture est :

Débit 6913 ou 6914 ou 6972 ou 853 Crédit 29....
--

**NB :** Pour obtenir le compte de dépréciation, insérer le chiffre 9 en deuxième position dans le compte de l'immobilisation concernée.

#### CAS PRATIQUE N° 1 :

A la date du 31/12/N, les titres de participation de l'entité **DEUXOA** ont pour valeur d'inventaire 21 000 000 FCFA. Ces titres ont été acquis à 30.000.000 FCFA.

**Travail à faire :** Procéder à la régularisation nécessaire le 31/12/N.

#### Résolution :

.....

#### 2-2- Ajustement des provisions :

A la fin des exercices suivants, la dépréciation doit être ajustée :

- Si la perte probable de l'exercice N est > la perte de l'exercice N-1, il faut augmenter la dépréciation (schéma d'écriture identique à celui de la Constitution)
- Si la perte probable de l'exercice N est < la perte de l'exercice N-1, la dépréciation doit être réduite :

Débit 29....
--------------

Crédit 7913 ou 7914 ou 7972 ou 863

- S'il n'y a plus de perte, les dépréciations antérieures doivent être annulées  
(Schéma d'écriture identique à celui de la réduction)

### **CAS PRATIQUE N° 2 : Cas de l'entité DEUXOA**

A la date du 31/12/N la valeur d'inventaire des titres est : 25 800.000 FCFA.

**Travail à faire** : passer l'écriture de régularisation nécessaire le 31/12/N

#### Résolution

### **3- Les dépréciations des postes de l'Actif circulant**

#### **3-1- Dépréciation des stocks :**

A l'inventaire si valeur actuelle < valeur d'entrée, il faut constituer une dépréciation.

Les schémas d'écritures sont :

##### **Annulation du stock initial**

Débit 603... ou 73...  
Crédit : 3...

##### **Annulation de la dépréciation sur le stock initial**

Débit : 391 à 398  
Crédit : 7593

##### **Constatation du stock final**

Débit 3...  
Crédit 603... ou 73...

##### **Constatation de la dépréciation sur le stock final**

Débit : 6593  
Crédit : 391 à 398

### **CAS PRATIQUE N° 3**

Les responsables de l'Entité **DJANTAN** vous livrent les informations suivantes :  
Etat des stocks au 31/12/N-1 :

N° de compte	Intitulé	Valeur d'achat	Valeur d'inventaire
321	Matières premières	5 000 000	4 600 000
361	Produits finis	30 000 000	29 000 000

État des stocks au 31/12/N :

N° de compte	Intitulé	Valeur d'achat	Valeur d'inventaire
321	Matières premières	5 400 000	4 950 000
361	Produits finis	19 500 000	18 900 000

Aucune écriture de régularisation relative aux stocks n'a été passée au 31/12/N.

#### **Travail à faire :**

- 1- Calculer les dépréciations sur stocks
- 2- Passer les écritures de régularisation nécessaires au 31/12/N.

## **Résolution**

---

### **3-2- Dépréciation des Créances :**

Les créances peuvent subir des moins-values lorsque certains faits permettent de douter de la ponctualité ou de la solvabilité des clients.

La dépréciation correspond au montant TTC des clients que l'on ne pourrait pas recouvrer.

#### **3-2-1- Constatation de la provision :**

Lorsqu'une créance devient douteuse, il faut :

a- Transférer la totalité de la créance dans un compte distinct :

Débit 416....
Crédit 4111

b- Constaté la dépréciation correspondant au montant de la perte probable :

Débit 6594 ou 839.
Crédit 491... ou 498...

#### **3-2-2- Ajustement de la dépréciation antérieure**

A la fin des exercices suivants, une nouvelle évaluation des créances est effectuée et un ajustement de la dépréciation suit :

- Lorsque la perte probable en fin N > celle de fin N-1, il faut augmenter la dépréciation

(Schéma d'écriture identique à celui de la dotation)

- Lorsque la perte probable en fin N < celle de fin N-1, il faut reprendre la différence de la dépréciation :

Débit 491... ou 498.
Crédit 7594 ou 849

- Lorsque la dépréciation devient sans objet (c'est à dire que le client douteux paie ce qu'il doit ou le client douteux devient insolvable) elle doit être annulée (schéma d'écriture identique à celui de la réduction).

Pour le cas où le client est devenu insolvable, il faut aussi constater la perte :

Débit 651...
Crédit 4111 ou 416...

### **CAS PRATIQUE N° 4**

On vous présente les informations suivantes concernant les créances de l'Entité **ZABRA** le 31/12/N

Client	Créances	Dépréciation de N-1	Règlement effectué en N	Observations
PECO	2 850 000	-	1 050 000	On espère récupérer 80% du solde
HIMA	1 200 000	150 000	750 000	Porter la dépréciation à 50% du solde
BERGA	2 250 000	600 000	1 350 000	Porter la dépréciation à 20% du solde
MALIN	750 000	150 000	750 000	Soldé
SIAKIS	1 275 000	750 000	300 000	Pour solde de tout compte

DIZA qui doit 981.000 est devenu totalement insolvable.

Le client HILIAS dont la créance a été soldée donne un chèque de 480.000.

**Travail à faire :**

- 1) Présenter dans un tableau l'état des dépréciations sur les créances.
- 2) Présenter les écritures de régularisation au 31/12/N.

***Résolution***

.....

**4- Les dépréciations des titres de placement :**

Les titres de placement sont des titres qu'on peut céder à tout moment en vue d'obtenir un profit. Lorsque la valeur actuelle des titres (cours moyen pour les titres cotés ou la valeur probable de vente pour les titres non cotés) est inférieure à leur prix d'achat, il faut constituer une dépréciation.

**4-1- Constitution de la dépréciation**

Débit 6795
Crédit 590

**4-2- Ajustement de la provision antérieure**

A la fin des exercices suivants :

- Si perte probable de l'exercice N est  $>$  à celle de l'exercice N-1, il faut augmenter la dépréciation (écriture identique à celle de constitution)
- Si perte probable de l'exercice N est  $<$  à celle de l'exercice N-1, il faut diminuer la dépréciation

Débit 590.
Crédit 7795

- S'il n'y a plus de pertes, les dépréciations antérieures doivent être annulées (schéma d'écriture identique à celui de la réduction).

## **CAS PRATIQUE N° 5**

Une entité vous présente l'état de ses titres de placement au 31/12/200N :

Action	Quantité	Prix d'achat unitaire	Dépréciation au 31/12/200N-1	Cours moyen décembre 200N
A	300	10.000	-	12.000
B	400	15.000	-	11.000
C	640	12.000	800.000	9.000
D	500	13.000	1 400.000	11.000

### **Travail à faire :**

- 1) Présenter dans un tableau l'état des dépréciations sur les titres.
- 2) Passer les écritures de régularisation au 31/12/200N.

### **Résolution**

## **CAS PRATIQUE N° 6**

### **Cas YAUBINA**

Au 31-12-200N, l'entreprise **YAUBINA** vous présente le portefeuille de ses titres dans le tableau ci-dessous :

N°CPTE	TITRES	ACHATS			VENTES		
		DATES	NOMBRE	PRIX	DATES	NOMBRE	PRIX
501	SOMBO	11-01-200N-1	150	14000	03-10-200N	50	13500
502	DANDI	14-06-200N-1	200	12500	20-12-200N	80	13000

N°CPTE	TITRES	COURS AU 31-12-200N-2	COURS AU 31-12-200N-1	COURS AU 31-12-200N
501	SOMBO	-	13 000	13 800
502	DANDI	-	12 000	11 800

Aucune écriture de cession n'a été passée pour toutes ces ventes.

**NB** : Il faut négliger les commissions sur ventes de titres de même que la taxe sur ces commissions

**Travail à faire** : Passez les écritures de régularisation nécessaires au 31-12-200N.

### **Solution**

**Objectif** : *Être capable d'établir le rapprochement bancaire.*

### 1- UTILITE

Le compte banque tenu par l'entreprise ne présente pratiquement pas le même solde à la même date que le compte de l'entreprise tenu par la banque, en raison des décalages dans l'enregistrement des opérations, des erreurs et omissions éventuelles. L'état de rapprochement (ou de réconciliation) permet de vérifier la concordance des deux comptes et de ressortir les différences.

### 2- PRINCIPE

#### 2-1- Compte tenu par l'entreprise

Dans un tableau à deux colonnes Débit – Crédit, après pointage :

On inscrit le solde de fin de période à corriger

On porte au débit les opérations régulièrement créditées par la banque mais non enregistrées par l'entreprise

On porte au crédit les opérations régulièrement débitées par la banque mais non enregistrées par l'entreprise.

#### 2-2- Compte de l'entreprise tenu par la banque

Dans un tableau à deux colonnes débit – crédit après pointage :

On inscrit le solde de fin de période à corriger

On débite les opérations régulièrement créditées par l'entreprise mais non enregistrées par la banque

On crédite les opérations régulièrement débitées par l'entreprise mais non passées par la banque.

**N.B.** : De part et d'autre, on corrige les erreurs d'imputation.

### 3- PRESENTATION DU TABLEAU DU RAPPROCHEMENT BANCAIRE

Il existe plusieurs types de tracés parmi lesquels nous présentons celui à colonnes mariées ci-dessous pour sa facilité d'utilisation.

Dans nos livres (chez nous)				Relevé bancaire (notre compte tenu par la banque)			
Dates	Opérations	Sommes		Dates	Opérations	Sommes	
		Débit	Crédit			Débit	Crédit
	Solde final à rectifier				Solde final à rectifier		
	Erreur de montant				Cas d'omission		
	Erreur d'enregistrement				Erreur d'enregistrement		
Sous-totaux				Sous-totaux			
Solde débiteur				Solde créditeur			
Total				Total			

### 4- SCHEMA DE COMPTABILISATION

La comptabilisation se fait dans le livre banque de l'entreprise (Chez nous).

- Pour les montants inscrits au débit, on débite le compte 5211 Banque et l'on crédite les comptes concernés. Voir schéma ci-après :

5211		Banque .....	X	
	4111	Client		X
	77	Produits financiers		X
	512	Effet à recevoir		X
	565	Escompte de crédit ordinaire		X
	.....	.....		.....
		(Selon l'état de rapprochement bancaire)		

- Pour les montants inscrits au crédit, on crédite le compte 5211 Banque et l'on débite les comptes concernés. Voir schéma de comptabilisation ci-dessous :

613		Frais bancaire	X	
4111		Client	X	
6....		Compte de charge	X	
4....		Compte de tiers	X	
402		Fournisseur effet à payer	X	
675		Frais financiers	X	
.....		.....	.....	
	<b>5211</b>	<b>Banque</b>		<b>X</b>
		(Selon l'état de rapprochement bancaire)		

## CAS PRATIQUES

### CAS PRATIQUE N°1

Le 30/04/2025, on vous présente les documents suivants qui sont, respectivement, le compte banque SGCI dans les livres de l'entreprise DEUXOA SA et le compte client DEUXOA SA tenu par la banque SGCI.

#### 521100 SGCI

DEBIT			CREDIT		
01/04	Solde à nouveau	2.100.000	06/04	Notre chèque, fournisseur CISSE	388.000
08/04	Chèque N°104, Client RENE	370.400	10/04	Notre virement à l'ordre de DAGO	96.000
18/04	Bordereau d'effets négociés	685.600	28/04	Notre chèque à la CIE	98.400
24/04	FARAS, son chèque N°306	23.200		Solde débiteur	2.596.800
	Total débit	3.179.200		Total crédit	3.179.200

#### Compte entité DEUXOA tenu par la SGCI (Relevé bancaire)

Date	Opérations	DEBIT	CREDIT
01/12	Solde à nouveau		2.100.000
09/12	Chèque n°50 à l'ordre de Cissé	388.000	
10/12	Chèque n°104 de RENE		370.400
12/12	Virement à l'ordre de DAGO	96.000	
13/12	Virement de KOFFI		244.000
15/12	Bordereau d'effets négociés, net		685.600
18/12	Chèque n°7702 à l'ordre de YAPI	376.000	
26/12	Encaissement chèque n° 306 de FARAS		23.200
28/12	Intérêts en votre faveur		12.800
30/12	Frais de tenue de compte	9.600	
	Solde créditeur	2.566.400	
	TOTAL	3.436.000	3.436.000

#### Travail à faire :

- 1- Etablir l'état de rapprochement bancaire.
- 2- Enregistrer, au journal de l'entreprise DEUXOA SA, les régularisations nécessaires.

#### *Résolution*

### CAS PRATIQUE N°2

A partir du relevé bancaire de Mai N et du compte banque tenu par l'entreprise TAKO, on vous demande de :

#### Travail à faire :

- 1- Établir l'état de rapprochement bancaire au 31/05/N
- 2- Passer les écritures de régularisation le 31/05/N, chez KOTA.

**5211003 BNI**

DATES	OPERATIONS	DEBIT	CREDIT
01/05/N	Solde à nouveau	75.000.000	
02/05/N	Chèque n° 306		850.000
07/05/N	Encaissement effet n°10	2.480.000	
08/05/N	Escompte effet n°12	3.775.000	
10/05/N	Domiciliation CIE		115.000
12/05/N	Versement espèces	400.000	
18/05/N	Virement client YAO	900.000	
20/05/N	Remise chèques	785.000	
24/05/N	Chèque n°307		180.000
25/05/N	Chèque n°308		1.500.000
26/05/N	Retrait espèces		600.000
28/05/N	Chèque n°309		80.000
30/05/N	Chèque n°310		100.000
	Solde débiteur		79.915.000

**Relevé bancaire Entreprise TAKO, Mai N**

DATES	OPERATIONS	DEBIT	CREDIT
01/05/N	Solde à nouveau		95.500.000
02/05/N	Chèque n° 304	15.000.000	
03/05/N	Chèque n°035	5.500.000	
06/05/N	Remise effet n°10 net		2.480.000
06/05/N	Remise effet n°12 net		3.775.000
09/05/N	Chèque n° 306	850.000	
10/05/N	Domiciliation CIE	115.000	
12/05/N	Versement espèces	400.000	
17/05/N	Virement client YAO		900.000
20/05/N	Remise chèques		785.000
25/05/N	Chèque n°307	810.000	
26/05/N	Chèque n°308	1.500.000	
26/05/N	Retrait espèces	600.000	
28/05/N	Intérêts en votre faveur		15.000
30/05/N	Domiciliation effet n° 121	125.000	
	Solde créditeur		78.555.000

NB : Après vérification, le montant du chèque n° 307 est 810.000.

**Résolution**

### **CAS PRATIQUE N°3 : État de rapprochement bancaire**

A partir du relevé bancaire de Mai N et du compte banque tenu par l'entreprise **DOMA**, on vous demande de :

#### **Travail à faire**

- 1- Établir l'état de rapprochement bancaire au 31/05/N
- 2- 4- Passer les écritures de régularisation au 31/05/N.

#### **5211003 BIAO**

DATES	OPERATIONS	DEBIT	CREDIT
01/05/N	Solde à nouveau	75.000.000	
02/05/N	Chèque N° 306		850.000
05/05/N	Remise à l'encaissement effet N°10	2.500.000	
08/05/N	Remise à l'escompte effet N°12	3.800.000	
10/05/N	Domiciliation CIE		115.000
12/05/N	Versement espèces	400.000	
18/05/N	Virement client YAO	900.000	
20/05/N	Remise chèques	785.000	
24/05/N	Chèque N°307		180.000
25/05/N	Chèque N°308		1.500.000
26/05/N	Retrait espèces		600.000
28/05/N	Chèque N°309		80.000
30/05/N	Chèque N°310		100.000
	Solde débiteur		79.960.000

#### **Relevé bancaire Entreprise DOMA Mai N**

DATES	OPERATIONS	DEBIT	CREDIT
01/05/N	Solde à nouveau		95.500.000
02/05/N	Chèque N° 304	15.000.000	
03/05/N	Chèque N°035	5.500.000	
06/05/N	Remise effet N°10 net		2.480.000
09/05/N	Remise effet N°12 net		3.775.000
09/05/N	Chèque N° 306	850.000	
10/05/N	Domiciliation CIE	115.000	
12/05/N	Versement espèces	400.000	
17/05/N	Virement client YAO		900.000
20/05/N	Remise chèques		785.000
25/05/N	Chèque N°307	810.000	
26/05/N	Chèque N°308	1.500.000	
26/05/N	Retrait espèces	600.000	
28/05/N	Intérêts en votre faveur		15.000
30/05/N	Domiciliation effet N° 121	125.000	
	Solde créditeur	78 555 000	

NB : Après vérification, le montant du chèque n° 307 est 810.000.

## Résolution

### **CAS PRATIQUE N° 4 : État de rapprochement bancaire**

Vous disposez des documents suivants :

#### ETAT DE RAPPROCHEMENT 31/08/N

Opérations à enregistrer par la BICICI			Opérations à enregistrer par l'entreprise BOLA		
Libellé	Débit	Crédit	Libellé	Débit	Crédit
Solde à corriger		30.505.000	Solde à corriger	27.105.000	(B)
Chèque N°108	180.000		Virement SOCAF	2.800.000	
Chèque N°100	200.000		Achat titres CAA		1.000.000
Chèque N°305	400.000		Frais sur achat titres		5.000
Chèque N°317	1.165.000		Virement AKA	2.100.000	
Chèque N°306	420.000		Effets échus		500.000
Versement espèces du 29/8		3.850.000	Virement SOPIM	1.300.000	
Chèque N°302	158.000		Commissions		32.000
			Intérêts	64.000	
Solde rapproché	31.832.000		Solde rapproché		31.832.000

#### COMPTE BICICI (mois de Septembre N)

Dates	Libellé	Débit	Crédit
01/9/N	Solde à nouveau	31.832.000	
02/9/N	Chèque N°318		600.000
08/9/N	Chèque N°319		350.000
12/9/N	Chèque N°320		108.000
12/9/N	Notre bordereau de remise de chèque	2.000.000	
13/9/N	Notre versement d'espèces	3.000.000	
15/9/N	Virement KOFFI	2.000.000	
18/9/N	Effets SOCODI		950.000
23/9/N	Chèque N°321		480.000
27/9/N	Chèque N°322		105.000
27/9/N	Notre bordereau de remise de chèque	7.500.000	
28/9/N	Chèque N°323		108.000
29/9/N	Chèque N°324 règlement à l'ordre de SAPROCI		800.000
29/9/N	Chèque N°325		637.000
29/9/N	Notre bordereau d'escompte	620.000	
30/9/N	Chèque N°326		310.000
30/9/N	Agios sur escompte du 29/9		10.000
	Solde au 30/9		42.494.000

COMPTE ENTREPRISE BOLA (mois de Septembre N)

Dates	Libellé	Débit	Crédit
01/9/N	Solde à nouveau		30.505.000
04/9/N	Chèque N°318	600.000	
05/9/N	Remise du 30/08/N		2.850.000
05/9/N	Versement du 29/08/N		3 850 000
06/9/N	Chèque N°302	158 000	
06/9/N	Chèque N°305	400.000	
07/9/N	Chèque N°308	310.000	
08/9/N	Chèque N°306	420.000	
10/9/N	Chèque N°317	1 165 000	
14/9/N	Virement KOFFI		2.000.000
14/9/N	Remise du 12/09/N		2.000.000
15/9/N	Versement du 13/9/N		3.000.000
17/9/N	Domiciliation	950.000	
20/9/N	Chèque N°100	200.000	
22/9/N	Chèque N°108	180.000	
24/9/N	Chèque N°319	350.000	
24/9/N	Escompte net (remise du 29/9/N)		610.000
27/9/N	Chèque N°321	480.000	
28/9/N	Remise du 27/8/N		7.500.000
29/9/N	Chèque N°322	105.000	
29/9/N	Chèque N°323	108.000	
29/9/N	Domiciliation	650.000	
29/9/N	Règlement SAPROCI		800.000
30/9/N	Virement AKA		250.000
30/9/N	Intérêts		38.000
30/9/N	Règlement CIP	120.000	
30/9/N	Frais de tenue de compte	50.000	

**Travail à faire :**

- 1- Présenter l'état de rapprochement bancaire au 30/9/N.
- 2- Passer au journal de BOLA les écritures nécessaires.

**NB :** le principe de rapprochement est le suivant. Rapprochez :

*AA' : Les montants débités qui passent en rapprochement restent au débit  
Les montants crédités qui passent en rapprochement restent au crédit*

*BB' : Les montants débités qui passent en rapprochement restent au débit  
Les montants crédités qui passent en rapprochement restent au crédit*

*A'B' : Les montants débités qui passent en rapprochement passent au crédit  
Les montants crédités qui passent en rapprochement passent au débit*

**Résolution**

**Objectif :** *Être capable de déterminer correctement le seuil de rentabilité d'une entité à partir du tableau d'exploitation différentiel.*

### 1- LE TABLEAU D'EXPLOITATION DIFFERENTIEL

C'est un tableau qui fait apparaître le résultat après analyse de la variabilité des charges. Nous étudierons d'abord les éléments constitutifs du tableau d'exploitation différentiel. Nous distinguerons ensuite le cas d'une entité commerciale et celui d'une entité industrielle. Le principe est de raisonner toujours en fixes et variables au des charges. Il met en évidence les éléments suivants :

**A ++ CHIFFRE D'AFFAIRES NET (CAN) =** Ventes – Réductions sur ventes – RRRA  
(Rabais, Remises, Ristournes Accordés)

**B ++ COÛT D'ACHAT VARIABLE DES MARCHANDISES ACHETEES (CAVMA) =** Achats + Charges variables sur achats – RRRO (Rabais, Remises, Ristournes Obtenus)

**++ COÛT D'ACHAT VARIABLE DES MARCHANDISES VENDUES (CAVMV) =** Coût d'achat variable des marchandises achetées + Variation de stocks

**C ++ EMBALLAGES CONSOMMES =** Achat d'emballages + Variation de stock d'emballages – Ventes d'emballages

**++ COÛT DE DISTRIBUTION =** Emballages consommés + Charges variables sur ventes

**D ++ COÛT VARIABLE DES MARCHANDISES VENDUES (CVMV) =** Coût d'achat variable des marchandises vendues + Coût de distribution

**E ++ MARGE SUR COÛT VARIABLE (M/CV) =** Chiffre d'Affaires Net – Coût variable des marchandises vendues

**F ++ RESULTAT D'EXPLOITATION =** Marge sur Coût Variable – Charges Fixes (- Éventuellement les produits financiers considérés comme fixes)

**Remarque :** une marge est une différence entre un prix de vente et un coût. Dans le commerce de détail, la marge bénéficiaire correspond à la marge brute. Elle est exprimée par le taux de marque ; celui-ci étant un pourcentage du prix de vente

### 1-1- Cas de l'entité commerciale

Eléments		Montants	Résultats	%Tage
	Vente de marchandises Hors taxes	X		
-	Réductions sur ventes	X		
-	Rabais, Remises et Ristournes Accordés / ventes (RRRA)	X		
	<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	= X (A)	A	100%
	Achat de marchandises	X		
-	Rabais, Remises et Ristournes Obtenus / achats (RRRO)	X		
+	Charges variables sur achats	X		
	<b>COÛT D'ACHAT VARIABLE DES M/SES ACHETÉES</b>	= X (B)	B	
+/-	Variation de stock de marchandises	X		
	<b>COÛT D'ACHAT VARIABLE DES M/SES VENDUES</b>	= X (C)	C	
	<b>MARGE SUR COÛT VARIABLE D'ACHAT</b>		A - B	
	Achat d'emballages	X		
+/-	Variation de stock d'emballages	X		
-	Vente d'emballages	X		
	<b>EMBALLAGES CONSOMMÉS</b>	= X		
+	Charges variables de ventes	X		
	<b>COÛT DE DISTRIBUTION</b>	= X (D)		
	<b>COÛT VARIABLE DES MARCHANDISES VENDUES</b>	E = C + D		
	<b>MARGE SUR COÛT VARIABLE</b>		F = A - E	F/A %
	Charges fixes			
-	Produits financiers (Considérés comme fixes)			
	<b>CHARGES FIXES NETTES</b>	= X (G)		
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		H = F - G	H/A %

## 1-2- Cas de l'entité industrielle

	Eléments	Montants	Résultats	%Tage
	Vente de produits finis Hors taxes	X		
-	Réductions sur ventes	X		
-	Rabais, Remises et Ristournes Accordés / ventes (RRRA)	X		
-	Retour sur ventes	X		
	<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	= X (A)	A	100%
	Achat de matières premières	X		
-	Rabais, Remises et Ristournes Obtenus / achats (RRRO)	X		
+	Charges variables sur achats	X		
+/-	Variation de stocks de matières premières	X		
	<b>COÛT D'ACHAT VARIABLE DES MATIERES PREMIERES CONSOMMEES</b>	= X (B)	B	
	<b>MARGE SUR COÛT D'ACHAT</b>	= X (C)	C = A - B	C/A %
	<b>COÛT D'ACHAT VARIABLE DES MATIERES PREMIERES CONSOMMEES</b>	= X (B)		
+	Charges variables de production	X		
	<b>Coût de production variable des produits finis fabriqués</b>	= X		
+/-	Variation de stocks des produits finis			
	<b>COÛT DE PRODUCTION VARIABLE DES PRODUITS FINIS VENDUS</b>	= X (D)		
	<b>MARGE SUR COÛT VARIABLE DE PRODUCTION</b>		E = A - D	E/A %
	Achat d'emballages	X		
+/-	Variation de stock d'emballages	X		
-	Vente d'emballages	X		
	<b>EMBALLAGES CONSOMMES</b>	= X		
+	Charges variables de ventes	X		
	<b>COÛT VARIABLE DE DISTRIBUTION</b>	= X (F)		
	<b>COÛT VARIABLE TOTAL DE PRODUCTION</b>	= X (G)	G = D + F	
	<b>MARGE SUR COÛT VARIABLE</b>	= X (H)	H = A - G	H/A %
	Charges fixes (ou de structure)			
-	Produits financiers (Considérés comme fixes)			
	<b>CHARGES FIXES NETTES</b>	= X (I)		I/A %
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		J = H - I	J/A %

## **CAS PRATIQUE N° 1 Cas d'une entité commerciale**

Les établissements **FITINI** vous communiquent les informations suivantes relatives à l'exercice écoulé.

Comptes	Libellés	Montants	Comptes	Libellés	Montants
60	Achats	240 000	64	Impôts et taxes	18 000
	Stock initial	10 000		Réductions sur ventes	50 000
	Stock final	6 000	66	Charges de personnel	62 000
61	Transport	43 000	67	Frais financiers	3 000
62	Services extérieurs	31 000	68	Dotation aux	20 000
63	Autres services	15 000	70	amortissements	500 000
77	extérieurs	2 000		Ventes	6 000
	Produits financiers			RRR obtenus sur achats	

**Travail à faire :** Dressez le tableau d'exploitation différentiel sachant que les comptes 61 à 68 comprennent 15 000 FCFA de charges variables d'achats, 62 000 FCFA de charges fixes et le reste constitue les autres charges.

### **Solution**

.....

## **CAS PRATIQUE N° 2 Cas d'une entité industrielle**

L'entité **DEUXOA** vous fournit les informations comptables suivantes relatives à l'exercice 2025.

COMPTE RESULTAT (simplifié) au 31-12-2025

ELEMENTS	MONTANTS	ELEMENTS	MONTANTS
Achat de Matières premières	21 300 000	Production vendue	60 000 000
Variation de stocks matières 1ères	600 000	Production stockée	4 200 000
Autres charges	35 000 000	Produits financiers	600 000
Résultat.	7 900 000		
<b>TOTAL</b>	<b>64 800 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>64 800 000</b>

### **TABLEAU DE REPARTITION DES CHARGES AUTRES QUE LES ACHATS**

ELEMENTS	TOTAL	FRAIS FIXES	CHARGES VARIABLES		
			APPROVISIONNEMENT	FABRICATION	DISTRIBUTION
AUTRES CHARGES	35 000 000	9 500 000	1 500 000	15 000 000	9 000 000

✓ Il a été vendu au cours de l'exercice 8 000 articles.

**Travail à faire :** Présentez le compte d'exploitation différentiel

### **Solution**

.....

### 1-3- Analyse des résultats fournit par le TED

#### ❖ **Le coefficient de rotation des stocks (R)**

Il exprime au cours d'une période donnée le nombre de fois que le stock moyen a été consommé (Cas des matières premières) ou vendu (Cas des marchandises et des produits finis)

##### ➤ **Stock moyen (SM)**

$$SM = \frac{\text{Stock initial} + \text{Stock final}}{2}$$

##### ➤ **Coefficient de rotation des stocks (R)**

$$R = \frac{\text{Coût d'achat des marchandises vendues (ou des matières consommées)}}{\text{Stock Moyen (au coût d'achat)}}$$

$$R = \frac{\text{Chiffre d'affaires net}}{\text{Stock Moyen (au prix de vente)}}$$

$$R = \frac{\text{Coût de production des ventes}}{\text{Stock Moyen (au coût de production)}}$$

Plus le coefficient de rotation des stocks est grand, meilleure est la gestion car en effet les charges d'acquisition et de conservation de stock sont lourdes et les capitaux affectés à leur constitution sont temporairement improductifs.

- Durée Moyenne de séjour en stock (En jours, mois, etc.)

Si C = coefficient de rotation en stock ↔ **la durée (d) = 360 Jours / C**

Si C = 6 ↔ d = 360 Jours / 6 ↔ d = 60 jours

360 Jours ↔ Année commerciale, en considérant que tous les mois sont de 30 Jours

## 2- LE SEUIL DE RENTABILITE

Le seuil de rentabilité rapporté au chiffre d'affaires réalisé rend compte du risque d'exploitation. Ce risque peut également être appréhendé en calculant la date à laquelle le seuil de rentabilité sera atteint. Il permet au gestionnaire :

- D'élaborer des prévisions, en particulier en cas de changement de structure (investissement) ;
- De réaliser des calculs de rentabilité.

### 2-1- Définition

Le seuil de rentabilité ou **Chiffre d'affaires critique (CAC)** ou **Point mort (PM)** d'une entité est le chiffre pour lequel l'entreprise ne réalise *ni bénéfice, ni perte*. C'est le chiffre

d'affaires minimum qui assure l'ensemble des charges de l'entreprise et pour lequel **le résultat est nul**.

## 2-2- Calcul du seuil de rentabilité

### 2-2-1- Calcul algébrique

Nous partons de la structure simplifiée du tableau d'exploitation différentiel : « **Cas FITINI** »

1	CHIFFRE D'AFFAIRES	450 000	100%
2	CHARGES VARIABLES	360 000	80%
3	MARGE SUR COUT VARIABLE	90 000	20%
4	CHARGES FIXES	60 000	13.33 %
5	RESULTAT	30 000	6.67 %

### 2-2-2- Formules de calcul

Soient :

- SR** : le seuil de rentabilité à déterminer
- CA** : le chiffre d'affaires
- CV** : les charges variables
- M/CV** : la marge sur coût variable
- CF** : les charges fixes
- D<sub>SR</sub>** : la date du seuil de rentabilité
- R** : le résultat

$$SR = \frac{CA \times CF}{M/CV}$$

$$SR = \frac{CF}{\text{TAUX DE } M/CV}$$

$$\text{Avec } \text{TM}/\text{CV} = \frac{M/CV}{CA}$$

### CAS PRATIQUE N° 2 (suite) : Cas FITINI (Solution)

### 2-2-3- La date du seuil de rentabilité

La détermination de la date à laquelle le seuil de rentabilité est atteint met en évidence deux hypothèses :

**Hypothèses 1 : le chiffre d'affaires est réalisé régulièrement au courant de l'année.**

- En l'absence de jours de fermeture ou de congés annuels

$$D_{SR} = \frac{SR \times 360^{(1)}}{CA}$$

(1) : Jours effectifs d'ouverture dans l'année.

### CAS PRATIQUE N° 2 (suite) : Cas « FITINI » (Solution)

- S'il y a congé de **45 jours**.

**Hypothèse 2 Le chiffre d'affaires est réalisé irrégulièrement sur l'année**  
(cas des entreprises à activité saisonnière)

**CAS PRATIQUE N° 2 (suite) : Cas FITINI (suite)**

Les ventes du premier semestre représentent les 2/5 des ventes réalisées et les 3/5 sont régulièrement réparties.

**NB :** il suffit de chercher par interpolation la date à laquelle le seuil de rentabilité est obtenu à l'aide du cumul du chiffre d'affaires réalisé.

**Solution**

Soient :  $\sum VTES$  : la somme des ventes jusqu'au mois où le SR n'est pas atteint  
**CAM** : le Chiffre d'affaires mensuel du mois où le SR est atteint.  
**P** : la période (le mois en nombre de jours)

$$D_{SR} = \frac{SR - \sum DES VENTES}{CAM} \times P$$

**2-2-4- Le seuil de rentabilité et risque (R)**

Le seuil de rentabilité permet d'appréhender le risque d'exploitation. Il suffit pour cela de le comparer au chiffre d'affaires réalisé par l'entreprise à l'aide du ratio :

$$R = \frac{SEUIL DE RENTABILITE}{CHIFFRE D'AFFAIRES}$$

Valeur du ratio	Appréciation	Commentaires
Supérieur à 1	Très grave	L'entreprise n'est pas rentable
Voisin de 1	Danger	Marge de manœuvre étroite
Très inférieur à 1	Sécurité	Le risque de perte est faible

**CAS PRATIQUE N° 2 (suite) : Cas FITINI (Solution)**

### 2-2-5- L'indice de sécurité (IS)

C'est un outil de gestion très important permettant de déterminer le **pourcentage de variation** du chiffre d'affaires pouvant entraîner un **résultat bénéficiaire** ou **déficitaire** pour l'entreprise

Soit : **MS** : la marge de sécurité.

$$\mathbf{MS = CHIFFRE D'AFFAIRE REALISE - SR}$$

⇒

$$\mathbf{IS = \frac{MS}{CA}}$$

CAS PRATIQUE N° 2 (suite) : *Cas FITINI* (Solution)

---

### 2-2-6- Le levier opérationnel (Lo)

Il monte ou met en évidence la variation du résultat en fonction du chiffre d'affaire. En d'autres termes, il indique quel pourcentage de variation de résultat devrait-on observer pour 1% de variation du chiffre d'affaires.

En d'autres termes, Lo signifie que si le Chiffre d'affaires **augmente de 1%** le bénéfice augmentera de **Lo%**. On peut dire également **la baisse de 1%** du chiffre d'affaires peut entraîner une **baisse de Lo%** du résultat.

C'est l'inverse de l'indice de sécurité. Il représente l'élasticité du résultat par rapport au chiffre d'affaires.

$$\mathbf{Lo = \frac{1}{IS} \quad \text{ou} \quad tm/cv \times \frac{CA}{R} \quad \text{ou} \quad Lo = \frac{M/CV}{R} \quad \text{ou} \quad Lo = \frac{CA}{MS}}$$

CAS PRATIQUE N° 2 (suite): *Cas FITINI* (Solution)

---

### 2-2-7- L'indice de prélèvement (Ip)

Il met en évidence l'importance relative des charges fixes nettes par rapport au chiffre d'affaires de la période.

- Si l'indice de prélèvement est important, cela entraîne que les charges fixes sont élevées, ce qui diminue le résultat.
- Dans le cas contraire, le résultat est important.

$$\mathbf{Ip = \frac{CFN}{CA}}$$

CAS PRATIQUE N° 2 (suite) *Cas FITINI* (Solution)

---

### 2-3- Marge sur coût variable à réaliser pour obtenir un résultat (M/CV<sub>R</sub>)

#### CAS PRATIQUE N° 2 (suite) : Cas FITINI (suite)

Le PDG de l'entreprise FITINI, Monsieur BLEBLEBA, envisage réaliser un bénéfice de 120 000 FCFA, les charges fixes étant maintenues à leur niveau antérieur.

#### Travail à faire :

1. Quelle est la M/CV à réaliser pour y parvenir ?
2. Quel est le chiffre d'affaires correspondant au résultat escompté ?

#### Solution

---

### 2-4- Représentations graphiques

On distingue trois types de représentations graphiques :

- ❖ La représentation de la M/CV et des charges fixes en fonction du chiffre d'affaires (**M/CV = CF**)
- ❖ La représentation du résultat en fonction du chiffre d'affaires (**R = M/CV - CF**)
- ❖ La représentation des charges totales et du chiffre d'affaires en fonction du chiffre d'affaires (**CHARGES TOTALES = CV + CF**)

#### 2-4-1- La représentation de la M/CV et des charges fixes en fonction du chiffre d'affaires

$$\mathbf{M/CV = CF}$$

#### CAS PRATIQUE N° 2 (suite) : Cas FITINI (Solution)

---

#### 2-4-2- La représentation du résultat en fonction du Chiffre d'affaires

$$\mathbf{RESULTAT = M/CV - CF}$$

#### CAS PRATIQUE N° 2 (suite) : Cas FITINI (Solution)

---

**2-4-3- La représentation des charges totales et du chiffre d'affaires en fonction du Chiffre d'affaires**

$$\mathbf{CHARGES\ TOTALES = CV + CF}$$

**CAS PRATIQUE N° 2 (suite):      *Cas FITINI (Solution)***

.....

**3- LE CHANGEMENT DE STRUCTURE (PREVISIONS)**

Les prévisions et les simulations peuvent porter sur des recherches de valeurs relatives à :

- un résultat
- un chiffre d'affaires
- un taux de marge.

Ou sur différentes modifications des conditions d'exploitation relatives aux changements :

- du prix de vente
- de certains coûts variables
- de la structure et donc des charges fixes.

**CAS PRATIQUE N° 2 (suite et fin ) : Cas FITINI**

Après les études, il est possible de doubler le montant du chiffre d'affaires, mais cela entraîne une modification de structure. Il faut donc de ce fait investir. Les charges fixes subissent une augmentation de 15%.

**Travail à faire** : Pouvez-vous affirmer dans ces conditions la viabilité du projet si le TM/CV demeure inchangé ?

**Solution**

.....

## GENERALITES

Une société peut être définie comme étant un acte juridique par lequel 2 ou plusieurs personnes conviennent de mettre en commun des biens en vue de partager le profit ou de profiter de l'économie qui pourra en résulter.

Les associés s'engagent également à supporter des pertes éventuelles.

### 1- ASPECT JURIDIQUE

La dénomination sociale est suivie de la mention SA. La SA peut être constituée par un seul associé, on parle de SA unipersonnelle ou par deux ou plusieurs associés. La valeur nominale minimum est de 10.000 FCFA.

Les apports en nature doivent être libérés entièrement à la constitution, par contre les apports en numéraire doivent être libérés d'au moins 1/4.

Les autres quarts (3/4) sont à libérer dans un délai maximum de 3 ans. Les fonds peuvent être déposés chez un notaire ou dans une banque.

La SA est dirigée par un conseil d'administration (CA) composé d'administrateur au duquel est désigné le PCA (Président du Conseil d'Administration).

### 2- ASPECT COMPTABLE

#### 2-1- Promesse d'apport

4611 4612	1011	..... Apporteurs, Apports en Nature Apporteurs, Apports en numéraire Capital Souscrit Non Appelé <b>(Souscription du capital)</b>	X X	X
4613 109	4611 4612	..... Apporteurs, Capital Appelé non versé Apporteurs, Capital Souscrit Non Appelé Apporteurs, Apports en Nature Apporteurs, Apports en numéraire <b>(Exigibilité des Apports)</b>	X X	X X
1011	1012	..... Capital Souscrit Non Appelé Capital Souscrit Appelé Non Versé <b>(Appel du Capital)</b>	X	X

## 2-2- Libération des apports, règlement des frais et reclassement du capital

2....		..... Compte d'Actif Immobilisé	X	
3...		Compte de Stock	X	
4.....		Compte de tiers	X	
	<b>4613</b>	Apporteurs, Capital Appelé non versé		X
	<b>16....</b>	Emprunt		X
	<b>4.....</b>	Compte de tiers		X
<b>(Libération des Apports en Nature)</b>				
5.....		..... Banque	X	
	4613	Apporteurs, Capital Appelé non versé		X
<b>(Libération des Apports en Numéraire)</b>				
627		..... Publicité	X	
6324		Honoraire des professions réglementées	X	
6328		Divers Frais	X	
4454		TVA récupérable sur prestations de services	X	
646		Droits d'enregistrements	X	
	5.....	Banque		X
<b>(Règlement des frais de constitution)</b>				
1012		..... Capital Souscrit Appelé Non Versé	X	
	1013	Capital Souscrit Appelé Versé Non Amorti		X
<b>(Reclassement du capital)</b>				

## 2-3- Les problèmes particuliers des apports en numéraires

Lors de la libération des apports en numéraires, on peut noter les cas suivants :

- Les versements anticipés
- Les versements en retard
- Les défaillances.

### 2-3-1- Les versements anticipés

Il s'agit des actionnaires qui libèrent soit la totalité, soit une fraction importante que celle qui a été appelée. Les versements anticipés sont enregistrés au crédit du compte **4616 : Apporteurs, versements anticipés**. Les versements anticipés peuvent s'effectuer :

- ✓ Lors de la constitution
- ✓ Entre 2 appels
- ✓ Lors des appels ultérieurs.

5211	<b>4616</b>	Banque ..... <b>Apporteurs, versements anticipés (Suivant libération du capital)</b>	X	X
------	-------------	--	---	---

### 2-3-2- Les retards ou actionnaires retardataires

Les retardataires sont des actionnaires qui se libèrent après le délai fixé en plus de la fraction appelée, ils apportent les intérêts de retard et les frais engagés par la société.

5211	<b>467</b> <b>77</b> <b>781</b>	Banque ..... <b>Apporteurs, Restant dû sur capital appelé Produits financiers Transfert de charges (Suivant libération du retardataire)</b>	X	X X X
------	---------------------------------------	---	---	-------------

### 2-3-3- Actionnaires défaillants

Un actionnaire est dit défaillant après une mise en demeure. La défaillance est constatée au **débit** du compte **4617**, les actions du défaillants seront vendues, il supportera les intérêts de retard et les frais de relance l'écriture comptable se résume de la manière suivante :

#### a. Constatation de la défaillance

Comme dans le cas des clients douteux, les actionnaires retardataires seront transférés dans un compte approprié

<b>4617</b>	467	..... <b>Apporteurs, défaillants</b> Apporteurs, Restant dû sur capital appelé <b>(Constatation de la défaillance)</b>	X	X
-------------	-----	--	---	---

#### b. Ventes des actions

Il s'agit de la vente des actions de l'actionnaire défaillant. Autrement dit, un nouvel actionnaire viendra remplacer l'ancien devenu défaillant.

La vente des actions est faite au profit du défaillant d'où l'enregistrement suivant :

5211	<b>4617</b>	Banque ..... <b>Apporteurs, défaillants (Vente des actions)</b>	X	X
------	-------------	---	---	---

### c. Imputation des frais

Ici, il est plus que logique d'imputer à l'actionnaire défaillant, des intérêts de retard et des frais supportés par toutes les opérations liées à la relance et à la vente des actions. L'enregistrement comptable est le suivant :

4617		.....		
	77	<b>Apporteurs, défaillants</b>	X	
	781	<b>Produits financiers</b>		X
		<b>Transfert de charges</b>		X
		<b>(Imputation des frais)</b>		

### d. Solde du 4617

A ce stade, on va déterminer le solde du compte de l'actionnaire défaillant. Généralement, ce solde est **créditeur**. L'entreprise lui versera ce solde. Avant de solder le compte de l'actionnaire défaillant, il convient de le présenter.

D	<b>4617 Apporteurs, défaillants</b>	C
Montant défaillance		Vente des actions
Intérêts de retard		
Frais engagé		
<b>Solde créditeur</b>		

L'enregistrement du solde de l'actionnaire défaillant est le suivant :

<b>4617</b>		.....		
	5211	<b>Apporteurs, défaillants</b>	X	
		Banque		X
		<b>(Pour le solde du compte de l'Apporteur défaillant)</b>		

### e. Analyse de la situation du défaillant

Cela consiste à déterminer le gain ou la perte pour l'actionnaire défaillant. A cet effet, on compare, les sommes qu'il a déboursées au montant qu'il a perçu à la vente de ses actions.

#### Méthode 1 : *Par la somme reçue*

(Décaissement) il a payé :	x
(Encaissement) il a reçu :	z
<b>Résultat (gain ou perte) :</b>	<b><math>z - x</math></b>

**Méthode 2 :** *Par le prix de vente*

<b>Charges</b>	<b>Produits</b>
Valeur théorique + défaillance + intérêt retard + frais engagé	Vente des actions
<b>Résultat (gain ou perte)</b>	

**CAS PRATIQUE N°1**

La SA JPNECI crée le 01/03/N a émis 10 000 actions de nominal 14 000 FCFA. Les actions se composent de 7 500 actions en nature et 2 500 actions en numéraire se sont libérées intégralement, la libération des actions en numéraire s'est faite entre les mains du notaire BONDROIT qui a effectué le même jour un versement en banque. Les frais de publicité TTC s'élèvent à 94 400 FCFA.

Le troisième quart est appelé le 15/07/N+2 à libérer le 31/07/N+2.

Messieurs BOGUI et GNAMAN détenteur respectivement de 100 et 120 actions ne se libèrent pas à l'échéance du 31/07/N+2.

Monsieur BOGUI se libère intégralement le 21/08/N+2

Monsieur GNAMAN ne se libère pas le 31/08/ N+2. Les actions de GNAMAN sont vendues à M. DEBEDI le 10/09/N+2 à 13 200 l'unité le 10/09/N+2 libérée de quatre quart.

Le quatrième quart est appelé le 15/01/N+3 à libérer le 31/01/N+3.

D'après les statistiques, le délai de mise en demeure est un mois, le taux d'intérêt de retard est de 15%.

**NB :** Les apports en nature effectués par l'actionnaire DEUXOA sont :

- Immeuble 80 000 000 FCFA
- Camion de livraison 25 000 000 FCFA

**Travail à faire :** sachant que le droit d'enregistrement et les honoraires du notaire sont respectivement de 1 350 000 FCFA et 413 000 FCFA TTC,

- 1- Passer les écritures de constitution
- 2- Présenter le bilan de constitution le 01/03/N
- 3- Passer les écritures d'appel et de libération du troisième quart
- 4- Analyser le résultat de la vente des actions pour GNAMAN
- 5- Passer les écritures d'appels et de libération du quatrième quart.

**Résolution :**

## **CAS PRATIQUE N° 2**

Une SA au capital de 100.000.000 FCFA, 10.000 actions de 10.000 FCFA libéré du minimum légal le 28 janvier 2001. La SA appelé le 4<sup>e</sup> quart date limite de libération le 28 février 2001. A cette date tous les actionnaires se sont libérés à l'exception de Mr KONAN titulaire de 1000 actions.

Après réclamation Mr KONAN se libère le 14 Avril 2001 et règle en même temps les intérêts de retard à 12% et les frais de 20.000 FCFA par chèque bancaire.

### **Travail à faire :**

- 1- Passez les écritures d'appel et de libération du 4<sup>e</sup> quart.
- 2- Passez les écritures relatives au règlement de Mr KONAN.

### **Résolution :**

.....

## **CAS PRATIQUE N°3**

Mr N'DA souscription de 3.600 actions de 10.000 FCFA de la SA "SUCCES" constitué de 14.400 actions de numéraire libéré au 1<sup>er</sup> quart n'a pas effectué la libération du deuxième quart. Cette libération devrait avoir lieu au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre.

L'exécution en bourse à lieu et les actions sont vendues à Kouadio comme libérées de moitié pour 5.880 FCFA l'une.

N'DA doit entrer autre 96.000 FCFA d'intérêt de retard et 18.000 FCFA de frais de dossier.

### **Travail à faire**

- 1- Passez les écritures du 2<sup>e</sup> quart et celle de la défaillance
- 2- Analyser la situation du défaillant selon 2 méthodes.

### **Résolution :**

.....

## **CAS PRATIQUE N° 4**

La SA TOUBON a été créée le 01/01/N. Tous les actionnaires ont effectué des apports en numéraire qui ont été libérés du minimum légal dès la constitution devant Maître LEBODETTEM notaire, Un actionnaire a effectué un apport en nature, représenté par des constructions estimées à 120 000 000 FCFA et un outillage estimé à 80 000 000 FCFA.

La société a appelé le 20/03/N+1, date de jouissance le 01/04/N+1, une fraction du capital d'un montant identique à celui appelé lors de la constitution. Tous les actionnaires se sont libérés

par virements bancaires le 30/03/ N+1. Monsieur GOUANE, souscripteur de 2 000 actions s'est libéré de la totalité du solde de son apport.

De la balance, après inventaire au 31/12/ N+1, on extrait les renseignements suivants :

1011	Capital souscrit non appelé	300 000 000 FCFA
1013	Capital souscrit appelé	500 000 000 FCFA
109	Actionnaires, capital souscrit non appelé	300 000 000 FCFA
4616	Actionnaires, versements anticipés	40 000 000 FCFA

**Travail à faire**

- 1- Déterminez en donnant toutes les justifications nécessaires :
  - a- La valeur nominale des actions
  - b- Le nombre des actions émises
  - c- Le nombre des actions en nature et en numéraire
- 2- Reconstituez au journal de la société les écritures d'appel et de libération

**Résolution :**

.....